

LA CLEF
DU CABINET
DES PRINCES
DE L'EUROPE,

Ou Recueil Historique & Politique sur
les Matieres du tems.

DECEMBRE 1745.



A LUXEMBOURG.

CHEVALIER, Imprimeur de
l'Impératrice Reine de Hongrie
& de Bohême.

M. D C C. XLV.

*Avec Privilège de feu Sa Majesté Impériale
& Catholique, & Approbation du
Commissaire Examineur.*

AVIS AU PUBLIC.

ON a grand soin de faire paroître ce Journal régulièrement au commencement de chaque mois, & on ne néglige rien pour le rendre le plus curieux & le plus intéressant qu'il est possible: Pour cela on continue d'inviter les Sçavans à vouloir bien nous communiquer les ouvrages qu'ils croiront pouvoir plaire au Public. n les prie aussi d'adresser leurs Lettres & Paquets (francs de port) au Sieur André Chevalier, Imprimeur de ce Journal, qui en a seul le fond depuis son origine, & qui le vend complet & par mois séparés, à un prix raisonnable.

On trouve aussi chez ledit Chevalier, outre ses impressions, un fort grand & un fort bel assortiment de Livres de tous Païs. Le même débite plusieurs Journaux Historiques, Politiques, & Littéraires; entr'autres, Mémoires des Arts & des Sciences de Trévoux: Mémoires pour servir à l'Histoire des Hommes illustres, par le Pere Niceron, Barnabite, à présent 43. vol.: Journal littéraire imprimé à La Haye depuis la Paix d'Utrecht, 24. volumes 42. parties, & continué; Bibliothèque Italienne Histoire Littéraire de l'Italie, 18. volumes sérieuses & badines sur les Ouvrages par Mr. de Beaumarchais, à présent 27. part. in 8°. nouv. édit. revu & corrigé par M. de Voltaire, & imprimé à Paris l'an 1740. Ce dernier Journal est très curieux; ledit Chevalier le vend complet & par volumes séparés. Il en est de la Bibliothèque Italique, & de Niceron, un volume tous les deux de la Bibliothèque raisonnée, qui contiennent 32. Tomes en 2. parties chacun; & de la Bibliothèque Germanique à présent 45. vol.

LA CLEF DU CABINET

DES

PRINCES DE L'EUROPE;

Ou, Recueil Historique & Politique
sur les matieres du tems.

Decembre 1745.

ARTICLE PREMIER:

*Contenant ce qui s'est passé de plus considérable
en ANGLETERRE, en HOLLANDE;
& aux PAYS-BAS, depuis le mois dernier.*

Angleterre. Par les souscriptions & les associations qui se sont faites tant à *Londres* que dans les Provinces de ce Royaume, & par celles qui s'y font encore, le Gouvernement croit d'être en état non-seulement d'étouffer bientôt le soulèvement d'Ecosse, mais de repousser aussi toute entreprise étrangere. La plupart des Seigneurs d'Angleterre se sont empressés à l'envi les uns des autres, à armer leurs vassaux, & à lever des Compagnies, pour les joindre, en cas de besoin, aux troupes du Roi; & ayant été résolu de former de ces dernieres quatre différens Corps, on les poste actuellement de maniere à pouvoir se prêter secours l'un à l'autre. Le Général Wade commande celles qui doivent agir contre les mécontents. Il s'est rendu à *Doncaster*, & de-là à *Newcastle*, pour y

être joint par le Général Albemarle avec partie des troupes venues de Flandres. Le Corps de Hollandois a déjà fait sa jonction pour former ensemble l'Armée, destinée à renverser tous les projets du Prétendant & des Couronnes qui paroissent vouloir le soutenir ; plus de trente mille hommes, si ce nombre est nécessaire, sont autant que prêts & assemblés à cet effet. Ils marcheront aussi aux soulevés : car la Cour veut absolument éteindre le feu de ce soulèvement en peu de tems. Ses dispositions sont toutes faites, & c'est-là où tendent toutes ses vûes. On le voit clairement par le discours suivant que le Roi a fait aux deux Chambres de son Parlement le 28. Octobre, jour auquel il les avoit convoquées, puisqu'il n'a roulé que sur cet objet.

MY LORDS ET MESSIEURS,

I.
Ouverture
du Parle-
ment.

LA rébellion inouïe qui s'est manifestée, & qui continuë de regner en Ecosse, m'a obligé de vous convoquer plutôt que je ne me l'étois proposé. Je ne vous exposerai rien présentement que ce qui regarde la sûreté du Royaume, & je me réserve à un autre tems toute considération étrangere à cet objet. L'attentat également odieux & hardi formé en faveur d'un Prétendant Papisle, entreprise conduite par son fils aîné, & laquelle est soutenüe par un nombre de gens traitres & desesperés, en même-tems qu'elle est encouragée par les ennemis de ma Couronne, exige l'avis immédiat & le secours de mon Parlement, pour la réprimer & la dissiper. Le dévouëment & l'affection pour Moi & mon Gouvernement, aussi-bien que le soin vigilant & le zèle pour la sûreté de la Nation, que mes fidèles Sujets ont fait paroître avec tant d'unanimité, me donnent la plus forte assurance, que les deux Chambres se sont assemblées dans la résolution de montrer la vigueur conve-

convenable en un tems où le danger est commun ; tellement que cette rébellion puisse être éteinte à la confusion de ceux qui s'y sont engagés , ou qui l'ont fomentée. Les loix du Pays , ainsi que le maintien de la Constitution dans l'Eglise & dans l'Etat , ont fait pendant tout le cours de mon règne , la règle de mon Gouvernement , comme les droits de mon peuple ont été aussi le but principal de toutes mes actions. Il est donc étonnant que parmi mes Sujets Protestans , qui en ont connu & retiré les avantages , & qui ont vu les dangers éminens dont ces Royaumes ont été merveilleusement préservés par l'heureuse révolution , il se trouve des personnes qui ayent pu se laisser entraîner , par artifice , dans des mesures , lesquelles ne sauroient manquer de détruire à la fois leur Religion & leur liberté , par l'introduction du Papisme , & l'assujettissement à un pouvoir arbitraire.

Messieurs de la Chambre des Communes.

Vôtre affection envers moi , de même que votre soin & votre attention pour la sûreté commune , ne me laissent aucun doute que vous ne m'accorderez un subside convenable pour me mettre en état d'éteindre entièrement cette rébellion , de décourager les Puissances étrangères qui assistent les rebelles , & de rétablir la paix dans le Royaume. Pour cet effet j'ai donné ordre de remettre devant vous l'état des dépenses nécessaires à ce sujet. Lorsque je fais attention aux inconvéniens fâcheux qui résultent de ce mauvais dessein , le fardeau extraordinaire qu'il ne peut manquer d'apporter à mes fidèles Sujets , me touche sensiblement. Mais c'est à ceux qui en sont cause par leur trahison , d'en répondre ; & mon peuple doit être par-là convaincu du tort que lui font ces perturbateurs du repos public , lesquels cherchent à rendre le Royaume un théâtre de sang & de confusion.

La Clef du Cabinet
Mylords & Messieurs.

Les différentes preuves que le Parlement m'a données de son dévouement, de sa fidélité & de son affection, ainsi que de son ferme attachement à l'heureuse Constitution présente, & au véritable intérêt de la Patrie, font que je me repose entièrement sur le zèle & la vigueur de vos délibérations. Je suis persuadé que vous agirez comme des hommes qui considèrent que tout ce qui leur est cher & précieux, se trouve attaqué. Ainsi je ne doute point qu'avec la bénédiction du Tout-puissant, on ne voie dans peu cette rébellion suivie du rétablissement de la tranquillité dans le Gouvernement, & donner plus de force à l'excellente Constitution qu'on avoit dessein de renverser. Les maximes de cette Constitution seront toujours les règles de ma conduite. Mon intérêt & celui de mon peuple seront toujours un même objet inséparable. C'est dans cet intérêt commun que l'on doit s'unir; & tous ceux qui feront éclater leur bonne volonté & leur vigueur dans cette cause juste & nationale, devront toujours compter sur ma faveur & ma protection.

Le Roi s'étant retiré, les deux Chambres résolurent unanimement de le remercier de ce discours, & le firent le lendemain par l'Adresse que voici.

TRES-GRACIEUX SOUVERAIN.

» Nous les très-humbles & fidèles Sujets de
 » Votre Majesté, les Seigneurs Spirituels &
 » Temporels assemblés en Parlement, deman-
 » dons la permission de faire à Votre Majesté
 » nos très-humbles remerciemens de votre gra-
 » cieuse Harangue émanée du Trône.

» Si d'un côté la douleur dont nous avons
 » été touchés par la rébellion dénaturée qui
 » s'est manifestée, & qui continué actuellement

» en

» en *Ecosse*, a été extrême, d'autre part notre
» joye a été d'autant plus grande à l'heureux
» retour de V. M. dans ce Royaume. Nous ne
» trouvons point de paroles pour exprimer la
» juste indignation & l'horreur qui s'élevent
» dans nos cœurs contre un attentat si auda-
» cieux, si perfide & si désespéré, en faveur
» d'un Prétendant Papiste à votre Couronne,
» dont nous avons sincèrement abjuré les pré-
» tentions chimériques, & dont nous détestons
» du fond de notre ame les principes & les
» desseins. Nous demandons aussi permission
» d'assurer Votre Majesté que tout l'effet que
» cette téméraire & orgueilleuse entreprise pro-
» duira sur nos esprits, sera d'exciter en nous
» un redoublement de courage & d'unanimité
» dans la présente conjoncture critique, tel qu'il
» le faut, non seulement pour étouffer, moyen-
» nant l'assistance divine, cette rébellion, mais
» pour confondre en même-tems, & pour
» éteindre entièrement toute espérance, que le
» Prétendant & ses adhérens pourroient conce-
» voir pour l'avenir.

» Les preuves évidentes d'un véritable atta-
» chement & d'une affection sincère pour Votre
» Majesté, & de zèle pour votre Gouvernement,
» que vos fidèles Sujets vous ont déjà données
» avec une unanimité & un empressement qu'on
» n'a jamais vû ci-devant, si ce n'est lors de
» l'heureuse révolution effectuée par le Roi
» Guillaume III. notre grand Libérateur, mon-
» trent clairement, que cette Nation est déter-
» minée à conserver l'édifice qui a été bâti sur
» ces glorieux fondemens. Ainsi l'attente de
» ceux qui ont pû s'imaginer, que nous
» voudrions nous en départir, ne peut qu'aller

35 en fumée. Comme il a plu à Votre Majesté
 35 d'agréer ces commencemens & de les aprou-
 35 ver, nous vous supplions de les considérer
 35 comme un garant du zèle & de la vigilance
 35 réunie de votre Parlement dans la cause de
 35 Votre Majesté & de la Patrie.

35 C'est avec des cœurs remplis de la plus
 35 sincere gratitude que nous reconnoissons les
 35 égards paternels de V. M. pour les loix du Pays,
 35 pour notre constitution dans l'Eglise & dans
 35 l'Etat, & pour le droit de votre Peuple; &
 35 c'est avec la plus parfaite conviction que nous
 35 déclarons à V. M. & à tout l'Univers, qu'a-
 35 près Dieu, l'enchainure de ce bonheur dé-
 35 pend entièrement du titre incontestable de V.
 35 M. à la Couronne de ces Royaumes, du sou-
 35 tien de votre Trône, & de la conservation
 35 de la Succession Protestante de votre Maison
 35 Royale. Quiconque peut nourrir la moindre
 35 pensée de changer ces regles justes du Gou-
 35 vernement, prescrites par les Loix & les
 35 Maximes de notre libre constitution, pour faite
 35 place à la tyrannie & au pouvoir arbitraire
 35 qu'on enseigne dans la plupart des Cours
 35 despotiques de l'Europe, & de passer de la
 35 Religion la plus épurée qu'il y ait au mon-
 35 de, à la superstition & à l'esprit de persé-
 35 cution du Papisme, doit être le plus corrompu
 35 de tous les mortels.

35 Animés par ces vifs sentimens, & inébran-
 35 lables dans ces principes, nous donnons à V.
 35 M. les plus fortes assurances que nous som-
 35 mes fermement résolus d'unir & de risquer
 35 nos biens & nos vies pour la défense de Vo-
 35 tre Personne sacrée & de tous les avantages
 35 incestimables dont nous avons parlé ci-dessus;

35 Que

» Que nous ne nous départirons jamais de cette
» résolution ; mais que nous prendrons cordiale-
» ment & avec zèle, toutes les mesures qui
» seront jugées les plus efficaces & les plus
» propres pour éteindre cette rébellion, pour
» faire passer à toute Puissance étrangere la
» pensée de la soutenir, pour rétablir la tran-
» quillité du Gouvernement de Votre Majesté,
» & pour affermir de plus en plus cette excel-
» lente constitution, que ce criminel attentat
» tend à renverser.

» Qu'il plaise à la Divine Providence de con-
» server & de protéger la vie précieuse de Vo-
» tre Majesté, qu'elle accorde toute sorte de
» succès à vos conseils & à vos armes contre
» vos ennemis, & qu'elle rende votre Trône
» inébranlable à jamais.

R E P O N S E D U R O Y .

MILORDS ,

Je vous fais de tout mon cœur mes remerciemens des assurances fortes & pleines d'affection & de fidélité que vous me donnez dans cette Adresse. La part que vous prenez au maintien de l'excellente constitution dans l'Eglise & dans l'Etat, m'est aussi agréable que le zèle que vous témoignez pour ma Personne & pour mon Gouvernement. Je me repose entièrement sur l'un & sur l'autre, & je ne doute point, que moyennant la bénédiction de Dieu, & votre assistance, cette rébellion dénaturée ne soit bientôt éteinte, & la paix & la tranquillité rétablies dans mon Royaume.

L'Adresse que les Communes ont présentée au Roi, porte en substance, » Qu'elles remercient
» S. M. de sa très-gracieuse Harangue, & la
» félicitent sur son heureux retour ; qu'elles ne
» sauroient assez exprimer l'indignation & l'hor-

» leur,

33 reur, qu'elles ont conçues de la détestable ré-
 33 bellion qui s'est manifestée en *Ecosse*, en assu-
 33 rant S. M. qu'elles lui donneront à cette occa-
 33 sion les preuves les plus évidentes de leur
 33 affection pour sa Personne & pour son Gou-
 33 vernement, & qu'elles lui accorderont les sub-
 33 sides nécessaires pour la mettre en état, moyen-
 33 nant la protection divine, d'étouffer cette ré-
 33 bellion, & de renverser les desseins de ceux
 33 qui ont déjà rendu une partie de ce Royaume
 33 le théâtre sanglant de confusion & de desordre,
 33 & qui s'efforcent de faire la même chose à
 33 l'égard de l'autre partie : Qu'elles reconnois-
 33 sent avec la plus sincère gratitude, les égards
 33 de S. M. pour le maintien de leur Religion, de
 33 leurs Loix & de leurs Libertés ; & que comme
 33 ces biens inestimables sont attaqués, elles se
 33 trouvent obligées de concourir de toutes leurs
 33 forces à la défense de la sacrée Personne de S.
 33 M. en l'assurant qu'elle se peut reposer sur
 33 le zèle & sur la vigueur de ses fidèles Com-
 33 munes : Qu'elles agiront comme des hommes
 33 convaincus de la bénédiction dont ils jouissent,
 33 & qu'ils ont résolu de transférer à leur posté-
 33 rité : Qu'elles félicitent S. M. sur le senti-
 33 ment unanime où se trouvent tous les sujets
 33 par rapport à leur devoir, & à leur zèle pour
 33 le service de S. M. ; & qu'elles ne doutent
 33 pas, que cette heureuse union ne produise le
 33 bien de sa Couronne & de son peuple, à la
 33 confusion de ses ennemis. »

Les Communes avoient lû deux fois de suite,
 dans la séance du 28. un Bill, afin de suspendre pour
 six mois l'Acte d'*Habeas Corpus*, & ce Bill passa
 le lendemain dans les deux Chambres. Le Par-
 lement n'a rien de plus qui puisse picquer la curio-
 sité

sité de l'étranger jusqu'au 3. Novembre : Et du dedans comme du dehors de l'Angleterre, rien ne se présente également, excepté ce qui a rapport aux affaires d'Ecosse, comme d'y lever des troupes, d'en tenir d'autres sous les armes, & de les faire défilier vers les lieux où elles paroissent nécessaires ; d'armer des Vaisseaux, dont plusieurs continuent à croiser dans les mers d'Ecosse, & d'avoir la grande flotte prête à se porter par tout où le besoin le demandera.

Le Duc de Cumberland est revenu le 29. Octobre des *Pays Bas* à *Londres*, d'où le Comte Maurice de Nassau est au contraire parti pour aller joindre dans le Comté d'*York* le corps de troupes qui s'est mis en marche sous les ordres du Général Wade. Un détachement de ces troupes a arrêté près de *Newcastle* une personne, sur laquelle on dit avoir trouvé l'instruction suivante du fils du Prétendant.

Vous êtes autorisé & chargé bien expressément par la présente, de vous rendre en Angleterre, le plus promptement qu'il vous sera possible, & d'y apprendre à mes amis, particulièrement à ceux qui habitent au Nord-Ouest, le succès également heureux & surprenant dont il a plu à Dieu de favoriser les efforts que j'ai faits pour leur délivrance. Assurez les que je suis résolu de me mettre en marche incessamment pour m'avancer vers eux ; & faites leur connoître qu'ils seront inexcusables devant Dieu & devant les hommes, s'ils ne font pas tout ce qui est en leur pouvoir pour m'assister & me soutenir dans mon entreprise. Je me flatte donc, & je m'attends qu'ils se tiendront prêts à me joindre en aussi grand nombre qu'il leur sera possible, & qu'ils auront soin de se pourvoir de vivres & d'argent, afin que le Pays souffre d'autant moins par
la

la marche de mes troupes. Faites-leur bien comprendre qu'il n'est plus tems de délibérer; que dans l'état où sont les choses, il faut vaincre ou mourir; & que quant à moi, mon parti est pris, savoir, d'effectuer ma conquête, ou si je ne puis y réussir, de périr les armes à la main. Qu'ils considèrent, si le dernier cas arrivoit, ce qu'ils auroient à craindre pour eux-mêmes & pour leur postérité. Signé, CHARLES, Prince Régent.

Depuis cette découverte, car on la supposera faite, la Cour en a pris occasion d'envoyer ordre dans les Comtés de *Northumberland*, de *Durham*, de *Westmoreland*, & de *Lancaster*, qui sont au Nord de l'Angleterre, d'y faire d'exactes recherches, afin de parvenir à connoître s'il s'y trouve des mal-intentionnés, & s'ils ont des armes cachées. Du reste on ne dit rien de cette personne arrêtée à *Newcastle*, & qui auroit été chargée de l'instruction que nous venons de rapporter, laquelle a été inférée dans les nouvelles hebdomadaires de *Londres*.

Quant au Conseil de guerre assemblé à *Chatam*, il a prononcé une Sentence contre le Capitaine *Burish*, qui a commandé le Vaisseau de guerre le *Dorsethire*, par laquelle ce Capitaine est cassé & déclaré inhabile de pouvoir servir désormais sur la flotte du Roi: Et ensuite d'un résultat du même Conseil, on a envoyé deux Yachts du Roi à *Chatam*, pour conduire au Nord les Amiraux *Matthews* & *Lestock*, qui y resteront en arrêt jusqu'à ce que le procès commencé contre eux soit terminé, & la Sentence prononcée.

II.
Prises con-
dérables.

Si d'un côté ce qui se passe en *Ecosse* donne au Gouvernement de l'inquiétude, de l'autre ce qui arrive sur mer lui donne tout contentement,

de

de même qu'aux Négocians. Les prises de conséquence qui s'y font, en font le sujet; & par les suivantes le public connoitra toujours mieux de quel avantage est pour la Couronne la conquête du *Cap-Breton*, puisqu'elles sont fréquentes vers cette Ile, & que c'est au Port de *Louisbourg* où on les conduit. Les Vaisseaux de guerre la *Princesse Marie* & le *Cantorbery*, s'étant emparés le 2. Août d'un Vaisseau de la Compagnie de France, nommé la *Charmante*, l'y menerent quelques jours après. Cette prise étoit du port de 5. à 600. tonneaux, de 28. canons & de 99. hommes d'équipage, & sa charge formoit un objet très-considérable par la richesse des marchandises qu'elle avoit à bord. Le 12. du même mois les Vaisseaux de guerre le *Chester* & la *Sirene* y conduisirent un autre Navire de la Compagnie Française, appelé le *Héron*, & dont la charge étoit également riche. Le lendemain le *Sunderland* & le *Chester* y amenerent encore un Vaisseau François qu'on nomme la *Nôtre-Dame de la Délivrance*, monté de 22. canons, avec 60. hommes d'équipage, lequel venoit de *Lima*, Port de la mer du *Sud*, pour s'en retourner en *Europe*, ayant à bord de l'or & de l'argent pour la valeur de plus de trois cens mille livres sterlings, outre une assez grande quantité de Cacao, de laine du *Perou* & d'autres marchandises.

Tous Vaisseaux de guerre qui ignoroient jusques-là que les Anglois se fussent rendus maîtres du *Cap Breton*. On passera sur les prises de moindre importance; & des mers des Indes revenant à celles du Royaume, on y remarquera entre-autres captures qui ont été faites, que le *Trital*, Bâtiment armé en course, a enlevé le 11. Octobre un Vaisseau Espagnol nommé le *San Heriaco*, de

12. pièces de canon & de 4. Pierriers, qu'il a conduit à *Bristol*. Ce Vaisseau allant de la *Corogne* en *Ecosse*, avoit sur son bord 2500. fusils, autant de Baïonnettes, cent caissons de poudre, six caissons d'argent & un caisson d'or; 150. quintaux de bâles de fusil, & quelques autres munitions. Il y avoit aussi sur ce Bâtiment deux Irlandois, dont l'un étoit Capitaine de Cavalerie, & l'autre un Marinier fort expérimenté, & quelques Officiers, lesquels ont été envoyés à *Londres*, où on les a examinés : & si l'on dit juste de leur déposition, cinq Vaisseaux de guerre Espagnols & un autre François, devoient également partir incessamment de la *Corogne* pour l'*Ecosse* chargés d'hommes & de munitions. Comme des événemens d'une telle espee tiennent le Ministère fort actif, il n'y a de mesures qu'il n'ait déjà fait prendre pour renverser tout le dessein formé contre l'*Ecosse*, & les autres parties du Royaume Britannique; & jusques dans *Londres* même, ayant fait faite des perquisitions, on a trouvé le 20. Octobre dans une Auberge vingt caissons remplis d'armes. L'Hôte a été de suite examiné pendant quelques heures par divers membres du Conseil Privé qui avoient à leur tête le Duc de Newcastle & le Lord Harrington; & après cet examen, on l'a mis sous la garde d'un Messager d'Etat, & les armes ont été transportées à la *Tour*.

III.
Suite des
affaires d'*E-*
cosse.

Ecosse. Par ce qu'on vient d'exposer de *Londres*, on voit jusqu'ou le soulèvement d'*Ecosse* a jetté ses racines. Il n'y a cependant nulle aparence que les Mécontens puissent en attendre ce changement de leur Constitution, après lequel ils font mine d'aspirer, quoique fasse le jeune Prétendant & les Couis qui veulent le favoriser
Mais

Mais il faut le suivre dans ses démarches, & en ce qu'elles ont occasionné jusqu'ici, puisqu'on les éclaire par tout de si près.

Nous en sommes restés le mois passé à l'action que les mécontents ont eüe le 2. Octobre à *Preston* avec le corps du Général Cope. On ajoutera ici à ce qui en a été dit, que le Duc de Perth, comme premier Lieutenant-Général du Prétendant, commandoit l'aîle droite de sa petite Armée, composée des Bataillons de Glengary, de Clauronald, de Keppoch & de Glenco: Que la gauche composée des Camerons, ou Tribus de Lochyel, du Bataillon du Duc de Perth & des Montagnards appelés Macgregors, étoit sous les ordres du Lord Georges Murray: Que le Prétendant, qui étoit au centre, ayant fait une courte exhortation, & donné, en tirant son sabre, le signal pour engager le combat, ses troupes, après une seule décharge de leurs armes à feu, tomberent le sabre à la main, & avec tant d'impétuosité, sur les troupes du Général Cope, qu'elles furent mises en désordre de ce premier choc, & que l'action fut par là décidée: Et que pendant le combat, il y avoit deux troupes des Ecossois, dont l'une coupoit au Général Anglois la marche du côté d'*Edimbourg*, pendant que l'autre lui coupoit la retraite à l'opposite.

Les papiers de Londres même ont donné cet événement de la maniere que nous le rapportons, & contiennent la liste suivante des Officiers du Corps du Général Cope, qui ont été faits prisonniers; savoir, du Régiment de Guise, un Capitaine, deux Lieutenans & deux Enseignes; du Régiment du Lord Jean Murray, un Capitaine, un Lieutenant & un Enseigne; du
Régiment

Régiment de Lée, le Colonel Pierre Halker, trois Capitaines, quatre Lieutenans, trois Enseignes, le Quartier-Maitre & le Chapelain : Du second Régiment de Murray, le Lieutenant-Colonel Clayton, le Major Talbot, cinq Capitaines, six Lieutenans, cinq Enseignes, & l'Adjudant : Du Régiment de Loudoun, trois Capitaines, un Capitaine-Lieutenant, un Lieutenant & trois Enseignes : Du Régiment Lascelles, le Major Severn, six Capitaines, cinq Lieutenans, cinq Enseignes & le Chapelain : Du Régiment de Dragons de Hamilton, le Colonel Wright, le Major Bowles, deux Cornettes, le Quartier-Maitre & le Chapelain : Et du Régiment de Dragons de Gardiner, le Colonel Whitney, un Lieutenant, deux Cornettes, & le Quartier-Maitre. Le Colonel Whiteford, Volontaire, & le Major Griffith, Directeur des Canonniers du Château d'Edimbourg, sont aussi dans le nombre des Officiers prisonniers. La relation de l'action de *Preston* imprimée à *Londres*, donne les noms de tous les Capitaines, Lieutenans & Enseignes dont nous venons de faire mention, & il y est dit qu'outre les blessés, les tués, & les 1400. Soldats faits prisonniers sur les troupes Angloises, ces dernières ont perdu aussi dans le combat tous leurs canons, tous leurs mortiers, plusieurs drapeaux & étendarts, beaucoup de chevaux & d'armes, & tous les bagages & équipages, tant des Généraux que des Officiers &c.

Les Mécontens ont fait d'abord partir pour *Athol* les Soldats prisonniers, les Officiers pour *Perth*, & ont mis les blessés dans l'Hôpital d'*Edimbourg*. Leur principal Corps s'est posté à *Duddingston* près de cette dernière Ville, après l'action de *Preston*, d'où le Prétendant ayant
 envoyé

envoyé demander des contributions, sous le nom de subsides, à toutes les Villes d'Ecosse, la plupart lui en ont envoyé, mais beaucoup au-dessous de ce qui étoit exigé, parce qu'il a d'abord modéré les sommes: *Glasgow*, entre-autres, qui avoit été taxée à quinze mille livres sterlings, n'en a payé que cinq mille cinq cens. Les Chefs qui commandent son Armée prennent les qualités suivantes: *Lieutenans-Généraux*, le Duc de Perth, le Lord Ogilvie, le Lord Georges Murray, le Lord Elcho, le Lord Cardross, & le Cameron ou Seigneur de Glengarie; le Chevalier Donald Macdonald de l'Isle de Skie, Mr. Robinson de Showan; le Laird ou Seigneur de Courrie, & Mr. Murray de Broughton. *Brigadiers*, Mr. Seaton de Dubside, Mr. Walhup de Netherrie, Mr. Charteris, & le Laird ou Seigneur de Dirlton. Outre ces Chefs, les Mécontents ont aussi à leur tête plusieurs Gentilshommes des principales familles du Pays qui se sont engagés dans leur parti. Il y a dans le nombre le Lord Nairn, Mr. Stirling de Kier & ses deux fils; Mr. Lochart fils aîné de Mr. Lochart de Carnwarth; Mr. Graham, fils aîné de Mr. Graham d'Airth, Mr. Stuard de Glenshiel, Colonel du Corps de Volontaires que les Stuards d'Appin ont mis sur pied; Mr. Gordon de Glenbucket qui a amené depuis peu un renfort de 700. hommes au Mécontents, & Mts. Rollo de Pouhouse, Kepburn de Keith, Hamilton de Redhouse, & Mr. Jean Murray qui est Secrétaire Privé du Prétendant. La Chancellerie Privée de ce Prince est de plus dirigée par quatre Secrétares du Cabinet, qui sont les Sieurs Charles Sheridan, O Sullivan, Macdonald, & le fameux Kelly, qui s'évada il y a plusieurs années de la Tour où il avoit été

renfermé à l'occasion de l'affaire de l'Evêque de Rochester, dont nos Mémoires de ce tems-là ont fait mention. Cinquante piéces de canon de différent calibre compoient l'Artillerie de l'Armée du Prétendant, qu'on dit présentement de 14000. hommes, & dans ces 50. piéces est comprise l'Artillerie de campagne qui a été enlevée au Général Cope, & le canon pris des remparts d'*Edimbourg*.

Mais quoiqu'on comptât qu'avec cette Artillerie & toutes sortes de provisions amassées, son Armée renforcée par quelques nouvelles Tribus, se mettroit incessamment en marche vers *Aberdeen*, elle se tenoit encore le premier Novembre aux environs d'*Edimbourg*, occupée à continuer les préparatifs de cette marche, & laissant le Général Gueft tranquille dans le Château d'*Edimbourg* où il s'est retiré avec 400. hommes de troupes Angloises dans le tems que le Prétendant s'approcha de cette Ville. Elle n'a fait qu'au commencement d'Octobre une tentative inutile pour l'en déloger, qui a été suivie le 13. du même mois d'un ordre du Prétendant d'interdire, sous peine de la vie, toute communication entre la Ville & le Château. Un grand nombre de Mécontens fut placé pour cet effet dans quelques maisons qui en étoient proche. Le Général Gueft fit d'abord tirer sur eux, & dans une sortie qui suivit, ces maisons ont été brûlées & détruites entièrement; ce qui a obligé les Mécontens de permettre eux-mêmes que la communication avec le Château fut rétablie. Cette permission fut même signifiée le 16. aux différens portes de la Ville, & la Garnison du Château a depuis été pourvûe de tous les vivres qui lui étoient nécessaires. Le Prétendant ne manque pas d'ailleurs de se donner tous les soins possibles pour que ses troupes ne soient dans aucun

défâ

défaut de vivres ni d'argent. Il leur donne une forte paye aux dépens du Pays, & ne les traite qu'avec beaucoup de douceur pour se les tenir attachés. Il tâche aussi par tous moyens de se captiver l'esprit & les cœurs des Peuples : ses générosités, ses libéralités, des exhortations sont mises en œuvre pour cet effet. Il a fait déclarer aux Ministres des différentes Paroisses d'*Edimbourg*, qu'ils pouvoient continuer, comme à l'ordinaire, leurs fonctions ecclésiastiques, en observant seulement, dans les prières publiques, de prier en termes généraux pour le Roi & la famille Royale, sans autre détermination. Le 28. il signala, par un grand Bal qu'il donna au Palais de *Holy-Rood* aux Dames d'*Edimbourg*, l'arrivée d'un Vaisseau François à *Montross*, où il avoit débarqué quatre mille fusils, quelques autres armes & quantité de poudre. Les Officiers de ce Vaisseau furent de la fête. Après cette nouvelle le Prétendant reçut celle qu'un Vaisseau Espagnol avoit aussi débarqué dans l'Isle de *Skie* divers Officiers Irlandois, outre beaucoup d'armes, de munitions &c. & qu'on y attendoit quelques autres Bâtimens de la même Nation.

Mais comme on sait que le Général *Wade* s'est mis le 2. Novembre en marche de *Doncaster* vers *Berwick* avec son Corps de troupes, composé de douze mille hommes, tant Anglois que Hollandois & Suisses, & que d'autres Corps sont arrivés à *Newcastle* & à *Hull*, les choses pourront bientôt montrer une autre face dans l'*Ecosse*, d'autant plus que les Bâtimens ayant à bord les troupes venues de *Flandres* sous les ordres du Comte d'*Aibemarle*, sont arrivés à la rade de *Schiolds* sur la côte de la Province d'*York*.

Tout continuë d'être dans une parfaite tranquillité en *Irlande*.

Nous finirons cet article par un point porté le 3. Novembre au Parlement d'Angleterre dans la Chambre des Communes, à cause du rapport qu'il a avec les affaires d'*Ecosse*. On y proposa à cette Chambre de présenter une Adresse au Roi « pour le remercier du soin prudent & paternel » qu'il a eu de rappeler des Pays-Bas une partie considérable de ses troupes Angloises, si » absolument nécessaires à la défense immédiate » du Royaume, pour lui offrir avec des cœurs » véritablement affectionnés, mais inquiets par » rapport à la sûreté publique, l'avis de ses fidèles Communes, ainsi qu'il lui avoit plû de le » demander par son Discours; & pour le prier » de faire revenir le reste de ses troupes Angloises des Pays-Bas, comme le moyen le plus » propre & le plus sûr de réprimer entièrement » la détestable rébellion qui s'est manifestée, de » décourager les Puissances étrangères qui assistent les rebelles, & de rétablir la paix dans » le Royaume. » Mais après quelques débats, cette proposition fut rejetée à la pluralité de 148. voix contre 136.

Le 5. les Communes arrêterent que le nombre des Matelots qu'on employeroit l'année prochaine, seroit fixé à quarante mille, à raison de quatre livres sterlings de gage par mois, y compris la dépense pour l'artillerie de mer.

Le Général Cope qui étoit resté à *Berwick* depuis l'échec qu'il a reçu des mécontents, a été rappelé à *Londres*.

Le Ministère a appris avec quelque surprise qu'un Armateur de *Calais* avoit enlevé deux mâles à un Bâtiment Hollandois, qui passoit en Angleterre.

gleterre. Ces mâles qui ont été portées à la Cour de France, contenoient les Lettres de Hollande du 5. & du 8. d'Octobre, & celles d'Allemagne venues ici par ces deux ordinaires. On en dira quelque chose à l'article de France de ce Journal.

H O L L A N D E.

LE cas pouvant arriver que le reste des troupes Angloises qui sont dans les Pays-Bas, seroit obligé de repasser en Angleterre, à cause du soulèvement d'Ecosse, le passage par ce Pays a été demandé & accordé. Mr. Trévor a présenté un Mémoire là-dessus à l'Etat; & la réponse qu'il a reçue d'abord, a été conforme aux intentions du Roi de la Grande-Bretagne son Maître. Mais les Seigneurs de la Régence lui ont fait savoir en même-tems, qu'il étoit fort dangereux, dans la conjoncture présente, de dégarnir de la sorte les Pays-Bas, & qu'il leur paroïsoit plus convenable que ces troupes y restassent encore quelque-tems. Les Etats-Généraux ayant aussi fait remettre à l'Abbé de la Ville, Ministre de France, une réponse à son Mémoire au sujet des troupes Capitulantes de *Tournay* avant que ces troupes ne partissent pour l'Angleterre, on la joindra ici pour mettre le public au fait des raisons qui ont fait juger à l'Etat qu'il pouvoit faire ce qu'il a exécuté. Le Mémoire de Mr. de la Ville est inseré dans nôtre dernier Journal, page 364. & suivantes. Il l'a présenté le 18. Septembre, & le 22. du même mois on lui remit la réponse en question, & que voici.

Où le rapport de Messieurs de Heekeren de Branssenbourg & autres Députés de Leurs Hautes Puissances, pour les affaires étrangères, lesquels, en conséquence de la commission qui leur en a été donnée par la résolution du 18. de ce mois, & pour y satisfaire, ont examiné conjointement avec Mrs. les Députés du Conseil d'Etat, le Mémoire de Mr. l'Abbé de la Ville, Ministre de France, présenté à L. H. P. le même jour, & par lequel il représente. » Que S. M. le Roi de France étoit » informée que L. H. P. se seroient déterminées » à faire passer en Angleterre, comme troupes » auxiliaires de S. M. Brit., huit des Bataillons qui » ont défendu Tournay, ou les autres Places que » S. M. a conquises dans les Pays-Bas : Que cela » seroit contraire aux Capitulations de Tournay, » à l'instar desquelles celles des autres Places avoient » été faites : & qu'ainsi, S. M. avoit droit d'at- » tendre de l'équité & de la bonne foi de L. H. P. » qu'elles n'y voudroient pas manquer dans cette » occasion, au point de se départir des engagements » contractés par leurs troupes ; » le tout plus am- » plement spécifié dans ledit Mémoire & aux actes du 18. de ce mois.

Sur quoi ayant été délibéré, il a été trouvé bon & arrêté, qu'il sera répondu à Mr. l'Abbé de la Ville, sur sondit Mémoire : Que l'intention de L. H. P. est d'observer & de faire observer les Capitulations faites pour leurs troupes qui se sont trouvées en garnison dans quelques Places qui ont été prises par les armées de S. M. Très Chrét. : Qu'ainsi, ayant été requises par S. M. Brit. en vertu de leurs engagements, de fournir un secours contre les sujets rebelles de S. M., avant de se déterminer la-dessus, elles ont examiné & pesé mûrement ces Capitulations, & n'ont pas trouvé qu'elles les empêchassent d'employer

ployer ces troupes audit effet : Que pour plus grande certitude, elles ont averti S. M. Brit. que ces troupes ne pourroient être employées que suivant la teneur desdites Capitulations, dont elles lui ont remis à cet effet les extraits : Qu'elles ont aussi ordonné, par instruction, au Général qui commandera ces troupes, de ne les employer à aucun usage auquel elles ne pourroient pas servir suivant lesdites Capitulations, qui lui ont été remises en même-tems : Qu'aussi ces troupes restent au service, à la solde & au serment de L. H. P., & ne passent, par conséquent, point à un service étranger, & ne pourront être employés autrement que comme il a été mentionné ci-dessus.

Que L. H. P. espèrent & s'assurent, que S. M. sera satisfaite dudit éclaircissement, & comprendra que L. H. P. par cette disposition, n'ont rien fait contre les Capitulations susdites; lesquelles elles sont résolus d'observer & de faire observer en tout point, comme ayant une trop haute estime pour l'amitié de Sa dite Majesté, que de contrevenir en quoique ce soit à ces Capitulations, &c.

L'on pense que la Cour de France se fera renduë aux raisons contenuës dans cette réponse, ou que la décision en sera remise à une Puissance neutre, à cause que l'Abbé de la Ville n'a pas eu ordre d'y répliquer, mais bien celui de prendre congé des Membres de la République, & de retourner à la Cour; ce qu'il a fait, étant parti le 6. Nombre pour Delft, où il s'est embarqué à bord du Yacht du Conseil d'Etat, qui l'a conduit plus loin. On ignore cependant s'il reviendra en ce Pays, quoiqu'il emporte avec lui l'approbation & l'estime de toutes les personnes qui l'ont pratiqué. Mr. de la Ville a présenté quelques jours avant son départ un second Mémoire
aux

aux Etats Généraux , concernant les trois Vaisseaux de la Compagnie des Indes de France qui ont été achetés par le Baron d'Imhoff, Gouverneur de *Batavia*. Comme nous avons donné le mois passé le premier Mémoire de ce Ministre , il paroîtroit superflu de joindre ici le second. C'est la restitution de ces trois Vaisseaux avec leurs charges que la France demande , ou le prix de leur achat ; & cette affaire , qui p. ut devenir sérieuse , cause en ces Provinces assez d'agitation parmi le peuple.

Le Corps auxiliaire de troupes de la République qui a été employé dans l'Empire , sous les ordres du Lieutenant Général Smillaert , revient en ce Pays prendre ses quartiers d'hiver : Et il a été réglé que le Prince de Waldeck , qui continuera pendant l'hiver de commander les troupes Hollandoises dans les Pays - Bas , aura sous ses ordres les Lieutenants - Généraux Wan der Duyn & Coenders , & les Généraux Majors de Rumpf & de Hompesch.

Les *Pays-Bas* où la campagne est finie & les Armées séparées , n'auront par conséquent plus rien de fort remarquable à présenter au public jusqu'au retour du Printems. Les troupes de part & d'autre y ayant pris leurs quartiers d'hiver & de cantonnement , l'Artillerie de l'Armée des Hauts Alliés est entrée dans *Bruxelles* pour y rester pendant l'hiver. Une partie des troupes qui ont composé cette Armée , y est aussi entrée , & un Régiment de Hussars Bavaois , que les Etats Généraux ont pris à leur soldé , les a suivis le 11. Novembre , venant de la *Baviere*. De sorte qu'il y a présentement dans *Bruxelles* une nombreuse Garnison Hollandoise & autre ; le reste de l'Armée a été mis dans les autres Places de la Domination

nation de l'Impératrice-Reine, où l'on n'a rien négligé pour avoir ces Places dans un état à faire de vigoureuses défenses, au cas qu'elles fussent attaquées une autre campagne, & pour qu'elles soient pourvûes de tout ce qui est nécessaire à leurs Garnisons.

Les troupes de France sont également réparties la plûpart dans les Places qu'elles ont soumises à leur pouvoir, & telles que *Tournay*, *Oudenaerde*, *Gand*, *Bruges*, *Ostende*, *Nieuport*, & *Ath*. On en a mis aussi beaucoup dans *Dunkerque*, & quoiqu'il y ait toujourns divers Bâtimens dans ce dernier Port, il ne paroît gueres qu'il doive s'y faire de si tôt cet embarquement pour l'Angleterre, qui seroit médité en faveur du fils aîné du Chevalier de Saint George, & dont le Comte de Lœwendahl devoit avoir le commandement. Le Maréchal de Saxe a fait rentrer dans *Gand* la grosse artillerie de son Armée.

Le Comte de Königsegg partit le 31. Octobre de *Bruxelles* pour retourner à *Vienne*, ayant remis le commandement des troupes de l'Impératrice-Reine au Comte de Chanclos, Général d'Artillerie. Le lendemain le Comte de Wurmbandt, qui a commandé dans *Ath*, prit la même route : Et le 7. Novembre l'Infanterie Angloise qui étoit à *Anvers* en sortit pour aller s'embarquer à *Willemstatt*, & de-là passét en *Angleterre*, faisant place au Corps de Hessois, qui étoit cantonné dans les Villages voisins. Mais cette Infanterie Angloise est encore actuellement dans le voisinage de *Willemstatt*, ensuite d'un ordre qui lui est venu de *Londres* de s'y arrêter; ce qui fait penser que les affaires d'*Ecosse* prenant un train plus favorable pour le Gouvernement Britannique,

rannique , elles pourroient bien retourner dans les Pays-Bas Autrichiens.

ARTICLE II.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en FRANCE, depuis le mois dernier.

LA Cour est à *Fontainebleau*, & il s'y tient de fréquens Conseils sur les mesures que le Roi a résolu de prendre par rapport aux affaires générales. Celles du Roi de Sardaigne ayant été examinées en particulier, l'on en tire augure qu'on fera à ce Prince, conjointement avec l'Espagne, des offres pour le faire changer de parti, ou pour qu'il garde simplement la neutralité. Un Courier arrivé de *Madrid* avec des dépêches concernant cet objet, y a été renvoyé avec l'avis du Ministère; & avant l'expédition de ce Courier, on avoit jugé à propos d'envoyer à *Lyon* le Marquis d'Argenson, fils du Ministre & Secrétaire d'Etat des affaires étrangères, pour se rendre en *Italie*, & de-là, comme on le croit, à *Turin*, afin d'y exécuter une Commission auprès de Sa Maj. Sardaignoise, relative à l'art. le dont il est question. Mais le tems nous apprendra si l'on a pensé juste à cet égard; & si d'un autre côté ce qui est répandu dans le public de ce grand secours auquel le Roi seroit passer la mer, en faveur du Prince Charles-Edouard Stuard, fils aîné du Chevalier de St. George, porte sur quelques fondemens. Car tout ce qui paroît à la Cour des affaires présentes d'*Ecosse*, c'est qu'elles y ont occasionné sur la fin d'Octobre deux grandes conférences, auxquelles le Lord Marshall a été invité, de même que Mr. O Brian, Ministre du Chevalier

lier de Saint George ; & que le second fils de ce Prince est encore à Paris , où il est appelé le Prince Henri ; qu'il a paru *incognito* à Fontainebleau , sous le nom de Comte d'Abano ; qu'il a été présenté au Roi & à la Reine , qui lui ont fait un très-bon accueil ; qu'il a vû Mr. le Dauphin & Mesdames de France ; & qu'il attend que tout soit prêt pour son passage outre-mer. Or le secours , dont on parle tant , & qui seroit déjà accordé au Prince Charles-Edouard son frere , sera , dit-on , composé des Régimens Ecoissois & Irlandois , de celui de Normandie , & de quelques Suisses , le tout aux ordres du Général Löwendahl , & ce Corps sera de douze mille hommes. L'Espagne lui en fournira , comme on le prétend , un de même force , mais pour ne s'embarquer qu'au Printems prochain pour l'Ecosse , où l'on a déjà fait passer 25000. fusils & 200. barils de poudre , à bord de deux Vaisseaux partis de *Dunkerque*. Le Capitaine David de *Brest* , a débarqué pareillement dans un Port du Royaume d'Ecosse 3000. sabres , 1800. fusils , avec une grande quantité de poudre , outre ce que des Navires Espagnols partis du *Ferol* , y ont conduits en armes , en munitions , en or & en argent.

Il est vrai qu'on a des nouvelles assurées de l'arrivée au Camp des Mécontens en Ecosse , de la plus grande partie de ces munitions ; mais il ne s'enfuit pas de-là que les troupes , dont on parle , feront voile vers cette partie du Royaume Britannique , à moins que les choses n'y montrent une révolution encore plus forte que celle qui y paroît , & que le Prince en faveur de qui elle se fait , ne s'y maintienne , au moins tout l'hiver , avec une espèce de supériorité sur ses ennemis.

On a aussi reçu la nouvelle qu'il est entré sur la fin d'Octobre, & le commencement de Novembre à Nantes, & autres Ports de Bretagne, quarante-huit Vaisseaux très-richement chargés, qui sont venus des Isles de l'Amérique, escortés par l'Escadre de Mr. de l'Estanduaire. On estime la charge de ces Navires à plus de vingt millions de livres. Un Vaisseau de régistre Espagnol, dont la charge va à la valeur de dix millions de livres, est aussi entré dans le Port de Brest, de conserve avec ce gros convoi; ce qui a causé beaucoup de joye à la Cour & aux Négocians. Mais on a appris en même-tems que sept Bâtimens marchands, destinés pour Marseille & qui revenoient des Echelles du Levant, sont tombés dans la Flotte Angloise de l'Amiral Rowley, qui croise actuellement sur les côtes de Corse, & ont été envoyés à Port-Mahon. Le commerce de Marseille qui souffroit déjà beaucoup depuis le commencement de la présente guerre, se trouve de plus en plus dérangé par cette nouvelle perte.

I.
Promotion
de Géné-
raux.

Le Roi a fait une promotion de 18. Lieutenans-Généraux, de 31. Maréchaux de Camp & de 63. Brigadiers, tant d'Infanterie que de Cavalerie & de Dragons. Les Lieutenans-Généraux sont, Mr. de Zurlauben, Colonel du Régiment des Gardes Suisses; le Marquis de Chiffreville, premier Sous-Lieutenant de la seconde Compagnie des Mousquetaires; le Marquis de Maignane, Sous-Lieutenant de la Compagnie des Chevaux-Legers; Mr. de Montgibault, Lieutenant dans la Compagnie des Gardes du Corps d'Harcourt; le Marquis de St. Jal, Lieutenant dans celle de Villeroy; le Comte de la Riviere, Sous-Lieutenant de la seconde Compagnie des Mousquetaires; le Marquis de Maupeou, Inspe-
cteur

teur d'Infanterie; le Marquis de Pontchartrain, Inspecteur de Cavalerie; le Comte de Maulevrier; le Marquis de Jumilhac, Capitaine-Lieutenant de la premiere Compagnie des Mousquetaires; le Comte de la Marck, Colonel d'un Régiment d'Infanterie Allemande; le Marquis de l'Hôpital, Ambassadeur de S. M. auprès du Roi des Deux-Siciles; Mr. de Monnin, Colonel d'un Régiment Suisse; le Comte de Courtomer, Lieutenant-Colonel du Regiment des Gardes Françaises; le Duc de Randan, Commandant dans le Comté de Bourgogne; le Comte de Tresmes; le Marquis de Contades, Inspecteur d'Infanterie, & le Comte de Mortaigne.

Les Maréchaux de Camp sont.

Mr. de Bassat, Lieutenant d'Artillerie; le Marquis de Valori, Colonel-Réformé d'Infanterie, & Envoyé-Extr. de S. M. auprès du Roi de Prusse; le Marquis de la Chetardie, Colonel du Régiment d'Infanterie de Tournaisis; Mr. de la Claviere, Lieutenant-Colonel du Régiment d'Infanterie d'Enghien; le Duc de Broglie, Colonel du Régiment d'Infanterie de Luxembourg; le Marquis de Moncan, Capitaine dans le Régiment des Gardes de Lorraine; Mr. Dumefnil, Mestre de Camp Réformé, & Inspecteur de Cavalerie; le Marquis de Carcado, Colonel du Régiment d'Infanterie de Bresse; le Vicomte de Narbonne, Lieutenant dans la Compagnie des Gardes du Corps d'Harcourt; le Comte de Rochechouart-Faudoas, Colonel du Régiment d'Infanterie d'Anjou; le Marquis de Montmorin, Colonel d'un Régiment d'Infanterie; le Marquis de Vibraye, Mestre de Camp d'un Régiment de Dragons; le Duc de Lauraguais, Colonel d'un Régiment d'Infanterie; le Comte de Froullay, Colonel du Régi-
ment

ment de Champagne ; le Marquis de Surgeres, Mestre de Camp d'un Régiment de Dragons ; le Comte d'Andlau, Mestre de Camp d'un Régiment de Cavalerie ; le Marquis de Boudeville, Colonel du Régiment d'Infanterie de Foix ; le Vicomte de Coetlogon, Colonel - Lieutenant du Régiment d'Infanterie de Penthievre, le Chevalier de Mefplex, Lieutenant Colonel du Régiment de Cavalerie Dauphin ; le Comte de Montbarey, Colonel du Régiment d'Infanterie de Lorraine ; le Marquis de Scepeaux, Colonel du Régiment d'Infanterie de Lyonois ; le Marquis de Puiguyon, Mestre de Camp Lieutenant du Régiment de Dragons Dauphin ; le Comte de Grammont, Mestre de Camp d'un Régiment de Cavalerie ; le Marquis de Gontaud, Colonel d'un Régiment d'Infanterie ; Mr. de la Motte d'Hugues, Lieutenant - Colonel d'un Régiment d'Infanterie de Grillon ; Mr. de Mauillac, Lieutenant - Colonel du Régiment d'Infanterie de la Roche-Aymon ; Mr. d'Arnaut Lieutenant - Colonel du Régiment d'Infanterie, ci-devant Montboissier ; Mr. Duvivier, Directeur des Fortifications ; Mr. Bailly, Lieutenant d'Artillerie ; le Chevalier de Vaudreuil, Major du Régiment des Gardes Françaises, & le Chevalier d'Aultanne, Lieutenant Colonel du Régiment de Cavalerie de Clermont-Tonnerre.

Brigadiers d'Infanterie.

Mr. Reding de Biberegg, Capitaine dans le Régiment des Gardes Suisses ; le Marquis de Ruffey, Colonel du Régiment de Boulonois ; Mr. de Pianta, Capitaine dans le Régiment des Gardes Suisses ; le Marquis d'Aubigné, Colonel du Régiment de la Marine ; le Duc de Grammont, Colonel du Régiment de Bourbonnois ; le Marquis de Custine, Colonel d'un Régiment d'Infanterie ;
le

le Marquis de Rougé, Colonel du Régiment de Vermandois ; le Marquis Descais, Colonel du Régiment de Santerre ; le Chevalier de Dieux, Colonel du Régiment Royal la Marine ; le Comte de Dugas, Colonel du Régiment de Languedoc ; le Marquis des Salles, Colonel du Régiment d'Artois ; le Comte de Lannion, Colonel du Régiment de Medoc ; le Comte de Bergeyck, Colonel du Régiment Royal Walon ; le Prince de Monaco, Colonel d'un Régiment d'Infanterie ; le Prince de Guise, Colonel d'un Régiment d'Infanterie ; le Lord Drummond de Perth, Colonel du Régiment Royal-Ecossais, & frere du Duc de Perth, qui commande les troupes du Prince Charles-Edouard, fils aîné du Chevalier de St. Georges ; Mr. de Grassin, Colonel d'un Régiment d'Arquebuiers ; Mr. de La'ly, Colonel d'un Régiment Irlandois ; Mrs. Gourdon de Leglisiere, Baudoin & Courdouner, tous trois Ingénieurs ; Mrs. de Fenestre, Lieutenant Colonel du Régiment de Bourgogne ; Patron, Lieutenant-Colonel de celui de Trafnel ; de la Roche, Lieutenant-Colonel de celui de Talaru ; Payant, Lieutenant-Colonel de celui de Quercy ; de Watteville, Lieutenant-Colonel de celui de Bearn ; de la Brosse, Lieutenant-Colonel de celui de Nivernois ; Bonnaventure, Lieutenant-Colonel de celui de Chartres ; Pascal, Lieutenant-Colonel de celui de Limosin ; & le Chevalier de Beaucouze, Lieutenant-Colonel du Régiment de Fleury.

Brigadiers de Cavalerie.

Le Chevalier de Bannis, Maréchal des Logis & Ayde Major de la premiere Compagnie des Mousquetaires ; le Comte d'Orlick, Mestre de Camp réformé à la suite du Régiment Royal Allemand ; Mr. Desmaretz, Lieutenant-Colonel
du

du Régiment de Maugiron; le Comte de Vougué, Mestre de Camp du Régiment d'Anjou; Mr. de Coock, Capitaine dans le Régiment de Fitz-James; le Chevalier de Beaucaire, Mestre de Camp d'un Régiment de Cavalerie; Mr. Guyor, Maréchal des Logis & Aide Major de la seconde Compagnie des Mousquetaires; le Marquis de Saint Simon, Mestre de Camp d'un Régiment de Cavalerie; le Marquis de Voluire, Mestre de Camp du Régiment de Cavalerie Dauphin; le Comte de Raugrave, Mestre de Camp d'un Régiment de Cavalerie legere; le Marquis de Vintimille, Mestre de Camp d'un Régiment de Cavalerie; le Marquis de Marcieu, Enseigne de la Compagnie des Gendarmes; le Marquis de Saint Chamans, Enseigne de la même Compagnie; le Comte du Rumain, Mestre de Camp d'un Régiment de Cavalerie; Mr. de Verrey, Sous - Ayde Major de la Gendarmerie; Mr. de Malezieu des Tournelles, Commandant une des Brigades du Régiment Royal Carabiniers; le Chevalier de Saint Jal, Enseigné de la Compagnie des Gardes du Corps de Villerby; Mr. de la Touche, Major du Régiment Allemand de Rozen; Mr. de Ligondez, Enseigne de la Compagnie des Gardes du Corps, Noailles; Mr. Doros, Lieutenant-Colonel du Régiment de Broglie; le Chevalier de Marcillac, Lieutenant-Colonel de celui de Saint Jal; Mrs. du Corail, Lieutenant-Colonel de celui du Roi; de Roquefeuil, Lieutenant-Colonel de celui de Bauvilliers; de Magueur, Lieutenant-Colonel du Régiment Commissaire Général; de Pujol, Lieutenant-Colonel du Régiment Royal Piedmont; le Chevalier de Croismare, Capitaine dans le Régiment de Broglie, & le Chevalier de Montbaisey, Lieutenant-Colonel du Régiment Royal.

Bri-

Brigadiers de Dragons.

Le Marquis de Boufflers, Mestre de Camp Lieutenant du Régiment d'Orléans; le Marquis d'Argence, Capitaine dans le Régiment de Vibraye; le Marquis d'Asfeld, Mestre de Camp d'un Régiment de Dragons; le Comte de l'Hospital Sainte Mesme, Mestre de Camp d'un Régiment de Dragons; le Chevalier de Somnery, Major du Régiment d'asfeld; & Mr. d'Aubigny, Lieutenant-Colonel du Régiment d'Egmont.

Le Roi a nommé aussi le Comte de Gisors, fils du Maréchal de Belleisle, Colonel du Régiment Royal-Barous, qu'on leve dans le Duché de Bar; & a donné le Gouvernement de Salces au Comte de Coslé, Maréchal de Camp. Le Comte de Brienne a eu depuis peu la permission d'exercer dès-à-présent les fonctions de la charge de Grand Ecuyer de France, à laquelle il été nommé il y a quelque tems en survivance du Prince Charles de Lorraine son grand oncle.

On a été pendant quelques jours fort occupé dans le Bureau des affaires étrangères à *Fontainebleau*, à visiter & à faire l'examen des Lettres & dépêches que contenoient les deux mâles de Hollande pour l'Angleterre, que nous avons dit dans l'Article précédent avoir été prises à un Bâtiment Hollandois. Par la notte qui en a été dressée, on y a trouvé les deux ordinaires de dépêches de quelques-uns des Ministres résidens à *La Haye*, d'autres Lettres ou papiers en différentes langues, divers paquets tant du Nord que de différentes Cours d'Allemagne, des ordres & des instructions à quelques-uns des Ministres qui résident à *Londres*, deux ordinaires de Lettres de *Hannover*, outre diverses Lettres de Particuliers & de Marchands, & quelques paquets d'impri-

més & gazettes. Toutes les Lettres adressées à des Ministres dont les Princes sont en amitié avec le Roi, ont été renvoyées, & il en a été de même des Lettres des Marchands ou d'autres Particuliers, écrites pour des affaires domestiques, ou pour des intérêts de commerce. Mais on a traduit les principales Lettres ou pièces écrites en langue étrangère qui se trouvoient dans ces mâles, & il y a été reconnu qu'il y avoit à Paris plusieurs personnes qui entretenoient avec les Pays étrangers un commerce de Lettres suspect; sur quoi on en a arrêté quelques-unes, qui ont été conduites à la Bastille. Les découvertes faites par les mêmes dépêches ont d'ailleurs donné lieu à plusieurs résolutions que la Cour a prises, & qu'on dit être fort importantes. Celles-ci doivent, si l'on dit juste, regarder l'*Ecosse*, d'où le Roi a reçu le 5. Novembre un Courier dépêché par le Prince Charles-Edouïard, qui lui mande que son parti est accru jusqu'à vingt mille hommes; qu'il alloit se mettre en marche vers la frontière d'*Angleterre*, & qu'il comptoit d'être joint encore par quelques mille hommes pendant sa route.

Comme on a fait mention en son lieu de quelques prises faites en mer par les Anglois sur des Bâtimens François, on doit rapporter aussi qu'un des Vaisseaux de guerre de l'Escadre dont Mr. de Leflanduaire a le commandement, & qui a escorté à *Brest* le gros convoi de Bâtimens marchands revenu de l'*Amérique*, y a conduit un Vaisseau de guerre Anglois nommé le *St. Albans*, de 40. canons, qui avoit été pris à la hauteur de ce Port, après un combat très-vif, & dans lequel il y a eu, de part & d'autre, beaucoup de monde tué & blessé: Qu'on a aussi amené dans le même Port de

des *Prises* &c. Decembre 1745. 423

de *Brest*, une Frégate Angloise de 30. canons, & de 270. hommes d'équipages, appelée l'*Honneur de Bristol*: Que cette dernière prise a été faite par le Vaisseau de guerre l'*Elisabeth*, que commande le Capitaine Barth: Qu'on y a encore amené deux Armateurs appartenans à l'Isle de *Guernsey*; Que la Frégate l'*Argonaute*, de l'Escadre que commande Mr. Perier de Silvert, s'est emparée d'un Navire Anglois de douze canons & de 170. tonneaux consistant en sucre, en vif argent & en gueldive, qu'il a conduit à *Roscoff*: Qu'un Vaisseau de *S. Malo*, appelé les *deux Couronnes*, est rentré à *S. Malo* avec la Frégate de guerre Angloise le *Faucon*, de 14. canons & de 16. pierriers; Et que l'Armateur le *François* a conduit dans le même Port le Navire le *Clinton*, de douze canons & de douze pierriers, chargé encore de sucre & de gueldive. Toutes prises qui se sont faites dans le courant du mois d'Octobre.

La Cour d'*Espagne* ne présente, si l'on excepte les fêtes & les réjouissances qu'il y a eu pour les événemens arrivés en *Italie*, qu'une résolution qu'elle a prise au sujet de la nouvelle de l'Élection Impériale faite en faveur du Grand Duc de *Toscane*, & qui est d'agir contre ce choix, conjointement avec les Cours de *Versailles* & de *Berlin*: Que l'ordre en conséquence a été envoyé à tous les Ministres du Roi auprès des Cours étrangères; Et que quant aux affaires présentes d'*Ecosse*, il y a une Ordonnance de Sa Majesté Catholique, qui a été publiée dans toutes ses Villes maritimes, laquelle porte, que tous les Vaisseaux Anglois, Ecossois & Irlandois munis de passeports du Prince Charles-Edouïard Stuard, seront admis à commercer dans tous les Ports de la Monarchie Espagnole, de la même manière qu'ils y étoient admis avant que

l'Angleterre eut déclaré la guerre à l'Espagne.

A R T I C L E III.

*Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en
ITALIE, depuis le mois dernier.*

Q UOIQUE la saison soit avancée, l'Armée des trois Couronnes ne se dispose encore pas à mettre fin à ses opérations. Toujours partagée en divers Corps, elle les a continuées depuis la bataille donnée le 27. Septembre près de *Monte-Castello*, jusqu'au commencement du mois de Novembre, avec ce succès que sa grande supériorité de forces sur celle des troupes Autrichiennes & Piémontoises, lui facilite. Dans un Conseil tenu après cette bataille, au Camp de l'Infant Don Philippe, les sièges d'*Alexandrie* & de *Valence* furent résolus, afin que ce Prince s'en trouvant maître, il obligéât le Roi de Sardaigne à abandonner entièrement le *Montserrat*. Pour couvrir ces sièges qu'on a entrepris, son Armée campée à *Rivarone*, alla le 2. Octobre à *Pezzeto*, puis à *San Salvador*, où le quartier général a été établi, plusieurs Détachemens observans en divers postes qu'ils avoient pris, les mouvemens des Autrichiens & des Piémontois, & se portans à empêcher les courses de leurs partis. Le Comte de Lautrec, que les Vaudois & les Barberts avoient obligé de lever le siège d'*Exiles*, comme nous l'avons dit, a eu une espèce de revanche sur eux, pendant que l'Infant faisoit faire le siège d'*Alexandrie*. Il avoit fait marcher à cet effet sur plusieurs colonnes, les troupes qui sont à son commandement & un Détachement Espagnol vers les endroits où ils devoient déboucher, & les a surpris

surpris dans la vallée de *Pragelle* entre le *Dauphiné* & le *Piémont*; & quoiqu'ils fussent soutenus par les Régimens de Saluces, de Mayer, de Nice & de deux Compagnies franches, le tout aux ordres du Commandeur Rossi, Maréchal de Camp, il les a dispersés, après une action qui a duré environ une heure. Les Piémontois ont été attaqués & forcés de plier, laissant une partie du Régiment de Nice prisonnier à leurs ennemis, avec Mr. de Rossi qui s'étoit mis à la tête de ce Régiment, & le Marquis de Gares qui en est Colonel, le Lieutenant-Colonel, & plusieurs autres Officiers du même Régiment & des autres qui ont eu à soutenir l'attaque de Mr. de Lautrec. Deux Drapeaux, une pièce de canon & trois Fauconneaux, sont aussi tombés au pouvoir des François, avec des tentes & des équipages. Deux cens hommes tués & blessés, sont néanmoins, outre les prisonniers, toute la perte que les Piémontois ont faite. Mr. de Mayer, Colonel du Régiment Suisse, de son nom qui a combattu avec bravoure, est du nombre des derniers. Dans cette action, qui s'est donnée le 11. Octobre, les François & les Espagnols ont eu de leur côté environ 70. morts & blessés. Mais ce que leur procure la retraite du Corps de Mr. de Rossi des environs d'*Exiles*, & d'avoir dissipé les Vaudois, c'est qu'ils se sont ouverts le chemin par la vallée de *Saint Martin*, pour envoyer des partis jusques dans celle de *Pignerol*.

Le changement de position de l'Armée de l'Infant que nous avons marqué, avoit engagé le Roi de Sardaigne & le Comte de *Schulenburg* à faire repasser le *Pô* à la leur; ce qui s'exécuta le 5. qu'ils lui firent appuyer la droite à cette riviere & la gauche à un grand canal, le quartier

général demeurant à *Popolo* près de *Casal*, où le Roi l'avoit pris après le combat du 27. Septembre. Ses ennemis s'étant dès-lors disposés à faire le siège d'*Alexandrie*, Sa Maj. avoit fait transporter ailleurs les magasins qu'elle avoit à *Verceilles*, & s'étoit portée à tout ce qui rendroit ce siège difficile. Mais comme *Alexandrie* n'étoit pas en état de faire une longue défense, & que l'Armée Autrichienne & Piémontoise étoit trop foible pour tenter de la secourir en se mesurant avec celle des trois Couronnes, on ne pouvoit s'attendre qu'à l'événement qui est arrivé, de la voir tomber bientôt sous le pouvoir du gros Corps de troupes que l'Infant avoit détaché de *San Salvador* pour l'investir.

Ce Corps ouvrit la tranchée devant *Alexandrie* la nuit du 6. au 7. & deux fausses attaques ayant dérobé aux assiégés la connoissance de la véritable, les travaux se trouverent fort avancés à la pointe du jour. La première parallèle a été prolongée de 60. toises pendant la nuit du 7. & la seconde qui n'étoit qu'à 120. toises de la Place, fut achevée le 8. quoique sous le feu de la garnison qui ne cessa de tirer. Les autres travaux des assiégeans ayant aussi été poussés avec vitesse les jours suivans, le Gouverneur prit le parti le 12. avant le jour de se retirer dans la Citadelle avec son monde, consistant en sept Bataillons. Il y fit transporter aussi le canon, & tous les effets qu'il put emmener, mais après avoir fait détruire deux arches d'un Pont de pierre établi sur le *Tanaro*, & brûlé un autre de Barreaux, au moyen desquels il avoit la communication entre la Ville & la Citadelle. Les assiégés ont encore fait sauter un Bastion de la Ville qui auroit pû faciliter l'attaque de la Citadelle.

delle. Dès le même jour de leur retraite à huit heures du matin, l'Evêque d'*Alexandrie* fit arborer le drapeau au nom de tous les habitans, & il demanda à capituler. L'Infant accepta les propositions de l'Evêque, & fit sur le champ prendre possession de la Ville, dans laquelle il a fait entrer sept Bataillons Espagnols & François, qui bloquent actuellement la Citadelle. Son Altesse Royale a fait marcher dès le lendemain l'artillerie qui avoit servie à attaquer *Alexandrie*, afin d'aller entreprendre le siège de la Ville de *Valence*, ses Généraux n'ayant pas jugé à propos d'entreprendre celui de la Citadelle d'*Alexandrie*, à cause de sa forte garnison, & que les fortifications en sont très-considérables, comptant au surplus que cette Citadelle restant bloquée une partie de l'hiver, le manquement de diverses provisions qui pourra arriver, sur-tout par l'humidité des Magazins qu'on dit fort grande, l'obligera à se rendre.

Depuis la reddition d'*Alexandrie* un détachement Piémontois qui s'étoit avancé vers *Frasinet*, y brûla divers moulins, dont les troupes des trois Couronnes qui s'en retirèrent, se servoient avec avantage. Le Général de Gros avec quatre pièces de canon fit cette expédition le 13. Octobre 15. ce que l'Infant avoit envoyé de monde du côté de *Valence*, y commença ses travaux pour l'attaque, & le 18. on y ouvrit la tranchée. Le siège s'est poussé depuis, mais avec assez de difficulté & de perte à cause du grand feu des assiégés, & une sortie qui leur réussit dès le commencement. Cette défense est allée d'une façon vigoureuse jusqu'à la nuit du 29. au 30. que les assiégeans déjà maîtres du fossé, & pouvant hazarder un assaut, le Marquis de *Balbani*,

bioni, Commandant de *Valence*, prit la résolution de se retirer avec toute la garnison, à l'Armée Piémontoise, par le Pont du *Pô*, & à la faveur d'un gros broüillard qu'il faisoit, emmenant avec lui plusieurs prisonniers, les deserteurs, la plûpart des malades, & ne laissant dans la Ville que 160. hommes aux ordres d'un Officier, qui ont été faits prisonniers, mais une nombreuse artillerie, & beaucoup de munitions. Les François & Espagnols entrèrent ce jour-là dans *Valence*, & ayant eu avis peu auparavant de la retraite de Mr. Balbiani, ils firent aussi-tôt rompre le pont qu'ils avoient sur le *Tanaro* à *Bassignana*, & retirer de leur côté toutes les barques qui avoient servi à la construction de ce Pont; mais trop tard, la retraite étoit exécutée, & Mr. Balbiani arrivé avec son monde & ce qu'il emmenoit avec lui, au camp de S. M. Sardaignoise, qui le reçut avec bonté.

Il ne paroît guetes que l'Armée des trois Couronnes entreprendra d'autres sièges avant le retour de la bonne saison, d'autant plus que le Marquis de Mirepoix, qui menaçoit de faire celui de *Ceva*, & qui avoit déjà reçu l'artillerie & les munitions nécessaires à cet effet, a repris la route du Comté de *Nice*, sans doute, pour y arriver avec son corps de troupes, avant que la neige en ait fermé les passages. Mais le Comte de Grammont avec un autre Corps composé de huit Bataillons François, est parvenu à occuper la Ville d'*Asti*, & par conséquent à mettre sous contribution tout le Pays qui est depuis cette Ville jusqu'à *Chieri*, & jusques aux environs de *Turin*.

Le premier de Novembre les deux Armées se tenans prêtes à marcher, celle de l'Infant est venue camper de *San Salvador* à *Girola*, où ce

Prince a établi son quartier, & où nous la laissons jusqu'à un autre mois. Le Comte de Gages en avoit détaché le 25. Octobre un Corps, qui étant marché à *Vigevano*, s'est rendu maître de cette Ville.

De l'Armée Autrichienne présentement commandée par le Prince de Lichtenstein, il y a un Corps nombreux près de *Cremone*, commandé par le Général Pallavicini, duquel le Général Pertusati a été détaché, pour s'unir à la Garnison de *Pizzighitzone* & marcher vers *San Colombo* dans le *Lodésan*, ce qu'il a fait, & empêche par sa position les courtes & les contributions que le Général Micheli qui y campe avec quelques Bataillons Espagnols, demandoit de cette Province. D'un autre côté le Général Pallavicini a fait sur la fin d'Octobre de grands mouvemens pour passer le *Pô*, & pénétrer dans le *Parmesan* & le *Plaisantin*, en vûë de faire repentir les habitans de ces deux Duchés d'une inclination un peu trop marquée qu'ils ont fait paroître pour les Espagnols. Il avoit même rassemblé à cet effet un grand nombre de barques, & les matériaux nécessaires pour jeter un Pont sur le fleuve, & faire élever sur la rive gauche plusieurs retranchemens garnis d'artillerie, afin d'assurer sa retraite, lorsqu'il voudroit repasser dans le *Cremonais*. Mais sa précaution n'a pas eu son succès. Le Marquis de Castellar, qui commande dans les Duchés de *Parme* & de *Plaisance*, rassembla d'abord la plus grande partie des troupes qui étoit à portée, & s'étant avancé vers le *Pô*, y fit enlever une partie des barques & des matériaux qui y étoient assemblés, & distribua ensuite le long de ce fleuve plusieurs Régimens Espagnols. outre un nombre considérable de Paysans armés.

Depuis

Depuis cet événement, le Général Pallavicini ne paroît occupé que du soin de pourvoir à la défense de l'*Adda*, & de faire achever de nouveaux ouvrages dont on augmente les Fortifications de *Pizzighitonne*. Il se fait fournir pour cela du *Cremonois* un grand nombre de travailleurs. Ce Général a mis aussi une grosse garnison dans *Cremona*, *Mantoue*, la Citadelle de *Milan*, la *Mirandole* & *Modene* sont également pourvûes de fortes garnisons, avec beaucoup d'artillerie & de munirions de guerre & de bouche; & l'Armée Autrichienne recevant encore de tems en tems des recrûes & de nouvelles troupes d'Allemagne, ce qui doit continuer tout l'hiver, elle compte, pour le commencement du Printems, d'être mieux en état de faire face à ses ennemis, qu'elle ne l'a été pendant la campagne qui prend fin. Ce fut le 14. Octobre que le Prince de *Lichtenstein* en prit le commandement, étant arrivé ce jour-là au camp du Roi de Sardaigne près de *Casal*, où est le gros de cette Armée.

Le Quartier-Général de la petite Armée Autrichienne, ou du Corps séparé que commande le Gén. Pallavicini, est à *Cremona*. Il y a de plus un autre Corps de mille Chevaux, de tous les Hussars, Esclavons & *Warasdins* à *Brene* à l'embouchure de la *Sessia*, à la tête duquel est le Général de Gros. Le Comte de *Schulenburg* sert présentement en second à cette Armée, dont la force est d'environ 17. mille hommes.

Dans cette conjoncture des progrès de l'Armée de l'Infant Dom Philippe, le Duc de *Modene* a fait de fortes instances auprès de ce Prince pour qu'il envoie dans le *Modenois* un Corps de troupes assez considérable afin de reprendre la Citadelle de *Modene*. Mais il ne paroît gueres que la chose
aura

Sur le lieu de cette campagne, les Généraux Espagnols & François ne trouvant pas convenable de se porter à une entreprise, que la saison ne manqueroit pas de faire échouer.

L'Infant a fait publier qu'il accordera à toutes les Villes de la *Lombardie* qui se soumettront à ses armes, les mêmes avantages dont elles ont jouï, lorsqu'elles étoient sujetes à la Couronne d'Espagne, sous le règne du Roi Charles II.

Genes. Les grandes précautions du Gouvernement pour mettre le Port & la Ville à couvert d'un bombardement, lui ont valu cette fois-ci contre le dessein de l'Amiral Rowley, qui s'y étant présenté le 27. Septembre, avec une Escadre de treize Vaisseaux de guerre & quatre Galliottes à bombes, tenta de mettre ses menaces à exécution. On lui tira d'abord quelques coups de canons sans boulets pour l'avertir de se tenir hors la portée; mais comme l'Amiral Anglois n'y répondit point, les batteries du Port firent leurs décharges, pour l'obliger de le respecter. Quatre Galères qui en sortirent en même tems, firent aussi un grand feu sur l'Escadre, mais sans qu'il put l'atteindre à cause de son éloignement. Le soir l'Amiral Rowley détacha ses quatre Galliottes, & en jeta une cinquantaine de bombes, qui tombèrent toutes dans la mer: Deux cents quatre-vingts bouches à feu qui n'ont cessé de tirer contre lui des diverses batteries que la Régence avoit eu soin de faire établir aux endroits nécessaires, l'ayant forcé à se tenir à une trop grande distance pour qu'elles pussent tomber à terre.

Après cette tentative contre *Genes*, l'Amiral Rowley disparut & alla le 29. jeter des bom-

bes dans *Final*. De deux cens qui furent tirées, quatre seulement sont tombées dans la Ville. Le Port *Maurice* ayant été bombardé ensuite, le mal qu'il en reçut, n'a également pas été fort grand pour les mesures qu'on y avoit prises. Mais le fort a été plus malheureux pour *San Remo*. Il a été foudroyé le 30. & le jour suivant de 600. bombes, qui en ont fait un monceau de pierres. Ensuite de cette expédition, & après que l'Escadre Angloise eut porté l'allarme & l'épouvante par-tout où elle a paru depuis, elle a pris de nouvelles provisions à *Livourne*, & a regagné le large, faisant route vers les côtes de *Corse*, au nombre de 23. Vaisseaux, y compris ceux de transport, & les Brulots, ou Galliottes à bombes. Cette Flotte est à présent à *Oristagni* sur la côte du Royaume de Sardaigne, peut être pour aller former quelque dessein en faveur des rebelles de *Corse*, qui seroient conduits par le fameux Seigneur *Theodore*, Baron de Neuhoff, que les nouvelles publiques font reparoitre sur la scène, & le disent même depuis quelque tems dans cette Isle.

Cependant l'Amiral Rowley a laissé quelques Vaisseaux dans ces parages, pour veiller aux Vaisseaux François qui y passent, ou à ceux dont les François se servent pour leur commerce : Et ces Vaisseaux Anglois ont conduit dans le cours du mois d'Octobre à *Port-Mahon*, les quatre Navires Hollandois suivans ; savoir, la *Francine*, commandé par le Capitaine Hugues Mak, revenant du Levant pour se rendre à *Rotterdam* ; la *Demoiselle Marie*, commandé par le Capitaine Guillaume Habbe, venant aussi du Levant ; la *Helene*, commandé par le Capitaine Abraham van Daelhuyfen, qui étoit allé de *Rotterdam* à
Marseille

des Princes &c. Decembre 1745. 437

Marseille pour passer au Levant ; & le *Delft*, commandé par le Capitaine Nicolas Corneille Swaen. Mais on ne fait si ces Vaisseaux seront déclarés de bonne prise, pour être Hollandois. Le Conseil établi à *Port-Mahon* par l'Amirauté d'Angleterre, doit prononcer incessamment là-dessus.

Depuis le bombardement de *San Remo*, cette Ville a fait publier un Mémoire, tendant à prouver qu'elle est un Fief immédiat de l'Empire, indépendant de la République de *Genes* ; qu'elle n'est nullement impliquée dans la démarche que cette République a faite d'entrer dans le parti des Couronnes qui ont déclaré la guerre à la Reine de Hongrie & de Bohême, & à l'Angleterre : Que si la Ville de *San Remo* a fait avancer quelques Compagnies de ses habitans sur la frontière du *Piémont*, ce n'a été qu'en suite de divers avis, que les troupes du Roi de Sardaigne avoit menacé de traiter le territoire de *San Remo* comme Pays ennemi : Qu'en conséquence le Sénat de *San Remo* a offert à l'Amiral Rowley, lorsqu'il se présenta devant la Ville, de lui fournir des vivres, & de permettre aux Equipages de ses Vaisseaux de venir à terre ; mais que cet Amiral ayant pris tout le contrepied de ce qu'il devoit faire, & bombardé cette Ville, elle alloit faire ses remontrances contre un tel attentat, aux Cours de *Vienne*, de *Londres* & de *Turin*, dans la ferme croyance que le Roi de la Grande-Bretagne la dédommagera, & que l'Empereur épousera, comme il le doit, les intérêts de cet important Fief de l'Empire.

Tel est l'écrit de ceux de *San Remo*, contre l'expédition de l'Amiral Rowley, laquelle, avec le bombardement du reste de la côte, a tellement irrité les *Genois* contre les *Piémontois*, qu'ils

qu'ils font présentement des courses sur le territoire de ces derniers, & y commettent beaucoup de dégât.

On vient d'avoir avis que le feu ayant pris au vieux Palais du Roi de Sardaigne à *Turin*, il a été tout consumé par les flammes, & que sans le secours qu'on a apporté à tems, le Palais neuf auroit couru le même danger.

Rome. Le Marquis de Prié est venu notifier au Pape l'élection du Grand Duc de Toscane à la Couronne Impériale. Sa Sainteté a fait à ce Seigneur un accueil distingué dans l'audience qu'elle lui a donnée, & l'a assuré qu'elle prenoit beaucoup de part au choix que les Etats de l'Empire venoient de faire. Elle a fixé à la mi-Novembre le Consistoire dans lequel elle doit reconnoître l'Empereur; ce qui seroit peut-être l'époque de la fin des différends qui regnent entre cette Cour & celle de *Vienna*, si d'un autre côté l'on ne remarquoit à ce sujet que Sa Sainteté a fait revenir très-promptement de *Vienna* son Nonce le Cardinal-Paolucci-Merlini, & sans qu'il lui eût été loisible d'y attendre le retour de Leurs Majestés Impériales de *Francfort*. Les soins que le Ministre de Portugal s'est donnés pour accommoder ces différends ont d'ailleurs été jusqu'à présent infructueux.

A l'avènement du Pape au Pontificat, Sa Sainteté avoit fait une promotion de Cardinaux, dans laquelle elle avoit réservé trois Chapeaux *in petto*, dont l'un étoit pour le Prince Theodore de Bavière, Evêque de Ratisbonne & de Freysinghen, & qui est devenu ensuite Evêque & Prince de Liège. Présentement sa nomination au Cardinalat est déclarée, & le Pape a déjà nommé le Prêlat qui doit lui porter la Barrette. Les deux autres Cardinaux

Cardinaux doivent aussi être déclarés incessamment.

Le Chevalier de St. George qui est toujours à *Albano*, ayant reçu par un Courier venu d'*Ecosse*, la nouvelle de l'avantage que le Prince Charles-Edoüard son fils aîné avoit remporté le 2. Octobre à *Prestonpans*, entre *Edimbourg* & *Berwick*, sur les troupes Angloises, commandées par le Général Cope, il a été annoncé au Pape & au Sacré Collège, & a donné lieu à de grandes réjoüissances, que toutes les personnes affectionnées à la Maison de Stuard ont faites. Que le nombre d'Ecossois qui forment l'Armée du Prince Edoüard, étoit considérablement accru depuis cette victoire; que les Seigneurs & Gentilshommes du Pays qui l'avoient joint, étoit pareillement beaucoup augmenté; & que le tout alloit de plus en plus au succès de l'entreprise de ce Prince, par l'arrivée des Bâtimens François & Espagnols, qui lui amenoient sans cesse des armes & toutes sortes de munitions; ce sont-là des avis reçus depuis, tant par l'Abbé Beaufort Aumônier du Prince Charles-Edoüard venu d'Ecosse, que par des Couriers qui l'ont suivis: Et ces avis ont causé une joye extraordinaire dans *Rome* & dans *Albano*, où près de deux-cens Ecossois & Irlandois se sont rassemblés de divers endroits d'*Italie*, pour passer en *France* & dans les *Pays-Bas*, & de-là aller joindre en *Ecosse* le parti qui s'y est formé en faveur de la Maison de Stuard. Le Roi des deux Siciles prend également quelque part à la révolution d'*Ecosse*, puisqu'il a envoyé un Seigneur au Chevalier de St. George pour le complimenter sur cet événement, & pour lui faire savoir, qu'il contribuera volontiers, en tout ce qui dépendra de lui, pour favoriser de plus en plus

plus la réüffire de l'entreprise commencée en
Ecoffe.

Mais la venuë de l'Abbé Beauford a eu principalement pour objet la cession que le Chevalier de St. George paroît dans le deffein de faire de ses droits & prétentions en faveur du Prince son fils aîné : Et il s'est tenu un grand Conseil sur ce fujet à *Albano*, dont le réfultat a été qu'on dressera & qu'on signera un Acte ou instrument, en vertu duquel le Chevalier de St. Georges autorifera son fils aîné, à prendre tant en *Ecoffe* qu'en *Angleterre*, tous les titres qui peuvent lui être dévolus par le droit de fa Maifon, & à faire tels arrangemens qui feront jugés nécessaires pour le succès de son entreprise.

L'Abbé Beauford qui a été à l'audience du Pape, peu après son arrivée à *Rome*, en a reçu un présent de quatre médailles d'or de grand prix, & depuis il est parti pour retourner en *Ecoffe*, chargé d'y porter l'acte dont on vient de faire mention.

A R T I C L E IV.

Contenant ce qui s'est passé de plus confidérable en
ALLEMAGNE, depuis le mois dernier.

F*Rancfort.* Trois jours avant le départ de Leurs Majestés Impériales pour retourner à *Vienne* où elles font arrivées dans une santé parfaite, l'Empereur avoit fait remettre à la Diette générale de l'Empire, son premier Decret de commission pour exhorter les Etats de prendre les mesures nécessaires pour veiller à la sûreté de l'Allemagne, en fournissant le triple de leur contingent ordinaire, afin d'assembler une Armée qui puisse servir à sa propre défense, sans aucun objet d'attaquer personne, & uniquement pour empêcher que la tranquillité intérieure du Pays

des Princes &c. Decembre 1745. 437
& la sûreté des frontieres ne soient pas troublées.
Voici cette pièce.

AU nom & par ordre exprès de S. M. Impériale,
FRANÇOIS, nôtre très-gracieux Seigneur, le
Landgrave Joseph-Guillaume-Ernest de Furstenberg,
Prince du S. E. R., Premier Commissaire Plénipo-
tentiaire de S. M. Impériale, son Conseiller Privé
actuel & Chevalier de la Toison d'Or &c. est chargé
de faire connoître aux magnifiques Conseillers, Am-
bassadeurs & Envoyés des Electeurs, Princes & Etats
de l'Empire, assemblés ici en Diette, que Sa Majesté,
après avoir pris, avec l'assistance & au nom de Dieu,
les rennes de l'Empire, s'est proposée avant tout de
mettre sans delai en execution ce qu'elle a promis
& déclaré dans la Capitulation de son Election; &
aussi d'examiner avec une sollicitude paternelle, ce
que peuvent outre cela demander d'elle le bien & la
sûreté de l'Empire, afin de remplir dans toute leur
étendue, les devoirs de sa suprême dignité Impériale.
En conséquence, le premier & principal objet des
soins de S. M. est de tirer l'Empire de la dange-
reuse situation & de l'état d'oppression où tout le
monde sait qu'il se trouve, & de rétablir la sûreté
publique tant au-dehors qu'au-dedans de la Patrie.

Les breches faites de toutes parts à cette sûreté
de l'Empire, aussi-bien qu'à sa tranquillité, sont
visibles par tout. On connoit de plus les entreprises for-
mées contre la Maison d'Autriche, dont la conserva-
tion est inséparable de celle de l'Empire & du système
général de l'Europe; & l'on voit l'injustice avec
laquelle ses ennemis la persécutent en dépit des Trai-
tés.

On ne sait pas moins qu'on a osé se joier de
façon de la tranquillité intérieure de l'Empire, qu'au
mépris de la Balle d'Or & des Loix fondamentales,

I.
Decret
porté à la
Diette.

non seulement on a menacé d'hostilités les Etats Electoraux des Princes qui n'étoient nullement impliqués dans la guerre, mais qu'on y a même exercé des hostilités sans aucun égard pour la dignité du Vicariat; les choses ayant été poussées si loin, que le Collège Electoral a fait à ce sujet à S. M. Imp. les représentations convenables.

On ne sauroit non plus avoir perdu le souvenir de la violence faite à plusieurs Cercles & Etats Neutres de l'Empire, en les foulant par des quartiers d'hiver, des livraisons exorbitantes & des exécutions criantes, comme on le verra en détail par les états qui seront remis incessamment à l'Empire, & en y commettant; au nom près, tout ce qui fut jamais connu sous celui d'hostilité. Ce procédé tendant ouvertement à saper tout le système de l'Empire, on a osé le mener jusqu'à entreprendre de traverser ou de troubler l'Electon Impériale; desorte qu'avant la tenue de l'Assemblée Electorale, les Vicaires de l'Empire & ensuite le Collège des Electeurs, se sont trouvés dans la nécessité d'exhorter quelques Cercles, dans les termes les plus forts, à se porter à la conservation de la foi & de la sûreté publiques; & que le même Collège Electoral ayant aussi eu recours à Sa Majesté Impériale à ce sujet, elle n'a pu se dispenser d'écrire des Lettres excitatoires aux Cercles les plus exposés, comme elle le fera toujours, afin qu'on pût atteindre ce but salutaire.

Dans une conjoncture si critique pour le bien de l'Empire, S. M. Imp. a jugé indispensablement nécessaire d'exposer la dangereuse situation de la Patrie aux Electeurs, Princes & Etats de l'Empire, afin qu'avant tout, l'armement que plusieurs Cercles & Etats ont déjà jugé convenable de tripler & de mettre en état de marcher incessamment, soit

employé sans delay & comme il conviendra, sans donner à qui que ce soit le moindre sujet d'offense, mais uniquement dans le dessein de couvrir les propres frontieres de l'Empire, en y postant actuellement ces Troupes, & afin qu'on prenne en même-tems de concert les mesures les plus propres & les plus efficaces pour le salut public; qu'on examine aussi avec une attention patriotique & qu'on pèse mûrement tout ce qui pourra être fait & employé pour la conservation de la sûreté commune, & en particulier pour mettre les Etats de l'Empire à couvert des dangers dont ils sont si manifestement menacés.

S. M. Imp. se promet au surplus du zèle pour le bien public des Conseillers, Ambassadeurs & Envoyés, assemblés en Diette, que ces importans objets seront mis incessamment en délibération, qu'il y sera travaillé avec chaleur, & qu'en conséquence la Diette lui remettra une résolution prompte & vigoureuse, tant sur ceci, que sur tout ce qu'elle jugera propre pour la sûreté, le repos & la gloire de la Patrie....
Franfort le 13. Oct. 1745.

signé JOSEPH PRINCE DE FURSTENBERG.

Les Colléges de la Diette ayant délibéré sur ce Decret, sont convenus de s'engager par association de tous les Membres & Etats qui les composent, à employer les forces de l'Empire au maintien du Chef qui a été élu, & à les faire servir en même-tems à la sûreté du Pays en général, & à celle des frontieres en particulier. On verra ci-après quels sont à cet effet leurs contingens.

Quatre nouveaux Décrets de la part de l'Empereur ont suivis le premier, & ont été présentés par le premier Commissaire Impérial à la Diette. Deux sont du 16. Octobre, & regardent l'affaire de la Monoye & la Capitula-

II.
Autre
décret sur la
Capitulation

tion perpétuelle. Le troisième du 18. a pour objet la révision de la Chambre de *Wetzlar* ; & par le quatrième la Diète de l'Empire est rappelée à *Ratisbonne*. Nous ne donnerons ici que celui concernant la Capitulation Impériale, comme étant un objet des plus essentiel pour tout l'Empire. Le voici.

Au nom &c. Dans le grand nombre de devoirs attachés à la Dignité du Chef Suprême de l'Empire, S. M. Impériale a considéré que sa charge lui impose ce qui a été stipulé dans sa Capitulation, Article 30. §. 2. Qu'aussi-tôt qu'elle auroit pris les rênes de l'Empire, Elle porteroit à la Diète l'affaire de la Capitulation perpétuelle & employeroit tous ses soins pour la conduire à sa perfection : & elle s'est déterminée à accomplir cet article dans toute son étendue, avec d'autant plus d'empressement, qu'il est hors de doute que comme le maintien de l'union entre le Chef & les Membres de l'Empire est absolument nécessaire pour ses intérêts, de même la dépendance & la confiance réciproque des Membres concoure extrêmement à affermir la gloire de l'Empire & à soutenir chaque Membre en particulier. Mais comme la justice demande qu'un chacun soit maintenu dans sa dignité & dans ses droits, & que les différentes opinions qui partagent encore quelques Membres, soient réunies par l'ouvrage salutaire d'une Capitulation perpétuelle, S. M. Imp. se flatte qu'on pourra atteindre un but si désirable, en remettant sans délai cet important objet sur le tapis.

Il paroît par les actes de l'Empire que l'affaire d'une Capitulation perpétuelle fut prise en délibération aussi-tôt après l'ouverture de la dernière Diète ; qu'elle fut agitée avec chaleur, & qu'on en acheva même une grande partie, cependant on ne put

vient finir, & même on la perdit ensuite de vûë; ce qui obligea l'Empereur Joseph I. de glorieuse mémoire, de faire partir un Decret Commissorial pour engager la Diette à mettre la dernière main à cet ouvrage, selon l'esprit du Traité de Paix de Westphalie, & afin d'augmenter de plus en plus sa confiance entre les Electeurs, les Princes & les Etats. En consequence on reprit cette grande affaire, & pendant quelque tems on y travailla avec succès; mais elle fut accrochée pour la seconde fois. L'Empereur Charles VI. de glorieuse mémoire, empressé de remplir le contenu de sa Capitulation, fit ses efforts pour terminer cette importante affaire, à laquelle on avoit encore travaillé pendant le court interrègne qui avoit précédé son Election. Dans cette vûë il fit remettre au Directoire de Mayence un Decret Commissorial daté du 25. Mars 1712. & qui fut porté à la Dictature le 27. du même mois; mais quoiqu'on s'employât avec chaleur pour répondre à ses intentions paternelles, & qu'on se donnât de grands mouvemens pour arriver à la conclusion de cet ouvrage, cependant depuis 1716. on l'a négligé presque absolument. Il s'agit à présent de donner à ce qui a déjà été arrêté & réglé, une forme convenable & la force de Loix, conformément aux constitutions de l'Empire, en évitant avec soin tous les égards inutiles.

S. M. Impériale se flatte donc qu'on procédera incessamment & unanimement à ce grand ouvrage, qui tend si ouvertement à affermir la confiance réciproque & la bonne harmonie; & qu'on le terminera enfin comme le demandent le bien & le salut de la Patrie. Ce sera au surplus pour S. M. un grand sujet de satisfaction, si elle apprend bientôt qu'on aura commencé à y travailler, & qu'on le puisse avec succès. Francfort, le 16. Oct. 1745.

On a depuis délibéré sur ce Decret, de même que sur ceux de la révision de la Chambre de *Wetzlaer*, & de l'affaire des Monnoyes; & quant au Decret sur le retour de la Diette de l'Empire à *Ratisbonne*, il a été résolu que les Ambassadeurs & Ministres s'y rendroient pour recommencer leurs délibérations au commencement de Janvier prochain, sur tous les Decrets dont nous venons de parler. En attendant le Baron de Palm qui est déclaré second Commissaire de l'Empereur à la Diette, ayant communiqué les propositions dont il étoit chargé, & qui ont particulièrement pour objet d'établir le long du *Rhin*, des postes & des quarties de cantonnement au moyen desquels on soit en état de couvrir les terres des Cercles antérieurs de l'Empire, l'Electeur de Mayence a convoqué pour le 20. à *Francofort* les Députés des Cercles d'*Autriche*, de *Franconie*, de *Souabe*, de *Baviere*, du Cercle Electoral du *Rhin* & de celui du *Haut-Rhin*, afin de convenir sur l'établissement des postes que l'on formera le long du *Rhin* pour la sûreté des Etats de l'Empire. Une Armée d'observation sera par conséquent formée, & voici la répartition qui a d'abord été faite des cinq Cercles à ce sujet; savoir, le Cercle de *Souabe* fournira 1083. Cavaliers & 7278. Fantassins; celui du *Haut-Rhin* 1600. Cavaliers & 7835. Fantassins; celui du *Bas-Rhin* 603. Cavaliers & 2745. Fantassins; celui de *Franconie* 708. Cavaliers & 3846. Fantassins; & celui de *Baviere* 651. Cavaliers & 3180. Fantassins: ce qui fait le triple du contingent ordinaire, & qui formera ensemble une Armée de 29599. hommes. On s'attend que les autres Cercles se détermineront incessamment à une résolu-

réfolution pareille à celle qu'ont prise les cinq Cercles qu'on vient de nommer, & qu'ils contribueront par-là efficacement à la sûreté de leurs frontieres, sans qu'il leur en coûte autant que d'être obligés, faute d'une telle résolution, de donner des quartiers d'hiver & de cantonnement à des troupes étrangères qui les épargnent si peu. Or le projet pour la distribution des postes à établir sur le territoire de l'Empire situé à la droite du Rhin, est de former une chaîne, laquelle s'étendroit depuis les Villes forrières & les environs de Bâle, jusqu'à Lorsch au-dessous de Mayence ce qui comprendroit un espace de près de 60. lieues de terrain. On pourra savoir bientôt quels seront les postes qui auront été assignés aux troupes de chacun de ces Cercles ; & cependant il est croyable que les divers contingens les occuperont tous de maniere à couvrir leurs propres États.

Mais il est survenu une difficulté touchant la répartition des quartiers que les troupes Impériales-Autrichiennes, ou du moins une partie de ces troupes, occuperoient pendant l'hiver.

Leurs Généraux d'une part ont représenté
» Que par les mesures prises pour établir la
» chaîne au moyen de laquelle on couvroit
» les frontieres de l'Empire, il étoit absolu-
» ment nécessaire que les Cercles accordassent
» des quartiers d'hiver sur leur territoire aux
» troupes de l'Armée Autrichienne : » Et
d'autre part les Cercles de Souabe, de Franconie,
du Haut & du Bas-Rhin, ont fait connoître
» Que ce seroit pour eux une charge bien
» onéreuse que de se trouver dans la contrainte
» d'accorder des quartiers d'hiver ; que leur pays
» étoit épuisé par le séjour des François, &c.

IV.
Difficulté
ce sujet,

» par le passage des troupes qui l'avoient traversé ; que la maladie des bestiaux avoit achevé d'appauvrir, en plusieurs endroits, les habitans, & qu'ainsi les troupes même auxquelles on assigneroit de pareils quartiers, ne pourroient qu'y souffrir beaucoup d'incommodité &c. »

Voilà l'état de la difficulté. Le Général Bernclau s'est rendu à *Francfort* pour tâcher de la lever avec les Députés des Cercles, en leur insinuant que s'ils refusoient d'accorder les quartiers demandés pour les troupes Impériales-Autrichiennes, il faudroit renoncer à l'exécution du projet des cantonnemens, puisqu'il étoit impossible, par la manière dont la chaîne seroit formée, de ne point occuper quelques parties du territoire des Cercles. Ce Général a d'ailleurs assuré que pour faciliter toutes choses, les troupes pour lesquelles les quartiers d'hiver étoient demandés, se contenteroient du couvert. Cependant il est sorti de *Francfort*, de même que le Général de Broun & le Comte de Salabourg, sans avoir pû convenir avec les Députés des Cercles sur l'article proposé, & il est retourné à *Heydelberg* faire rapport au Maréchal de Traun des mouvemens qu'il s'est donnés pour contenter ces Cercles, sans avoir pû y réussir. On ne demandoit néanmoins des quartiers que pour cinq Bataillons dans la *Franconie*, & pour huit dans la *Souabe*; ce qui a fait que ces troupes campoient encore le 16. Novembre près de *Heydelberg*, quoique prêtes à se séparer, pour ne pouvoir plus gueres tenir la campagne non plus que les chevaux, dans cette saison avancée. Mais quelques Corps de Croates, de *Wataidins*, de *Dalmatiens*, d'*Esclavons*, de *Milices de la Save & de Marosches*, les ont quit-

gées pour aller passer l'hiver dans leur Pays. Pour les Hollandois, qui ont fait partie de l'Armée, ils l'ont quittée dès le commencement de Novembre, & étant arrivés sur la *Labne*, leur route s'est dirigée de là vers la *Meuse*: Et quant aux troupes d'Hannover de la même Armée qui se disposoient aussi à repasser dans l'Electorat de ce nom, elles se mettront, comme on le prétend, dans le *Westervald*, pour rester à portée du *Rhin*.

Ce qu'il y a eu de ces derniers, au commencement de la campagne, dans le Château de *Cronembourg*, & qui a été fait prisonnier par les François, ayant été rançonné ensuite, conformément au Cartel, a reçu la Sentence sur la fin d'Octobre; c'est-à-dire, que le Colonel, le Major & les Capitaines sont cassés sans congé; & les autres Officiers, comme les Lieutenans & Enseignes, sont condamnés à faire sentinelle leur vie durant, supposé qu'ils veulent rester sur un tel pied au service; & ce pour n'avoir pas fait leur devoir, en se défendant comme ils auroient dû, lorsqu'ils furent attaqués. Il est parlé des Soldats dans cette Sentence, d'une manière qui leur fait honneur, en ce que ç'a été contre leur intention que les Officiers condamnés se sont rendus sans presque de défense.

Dès le 30. Octobre l'Armée Française sous les ordres du Prince de Conti, a commencé de se mettre en mouvement des environs de *Mutterstatt*. Mais elle a été jusqu'au 8. Novembre avant de se porter à une marche véritable. Celles des troupes de cette Armée qui étoient sur le *Rhebach*, prirent la route de *Nenhoffen*, de *Voltzheim* & de *Schifferstatt*. Le 9. au matin tout le gros décam-

V.
Sentence
contre les
Officiers de
la Garni-
son Hanno-
vrienne de
Cronen-
bourg.

pa, reprenant celle de l'*Alsace*, d'où il s'en rend dans les trois Evêchés, mais aucunes dans *Manheim*, comme quelques personnes en avoient pris la pensée. Depuis ce tems les troupes legeres de de l'Armée Impériale-Autrichienne se sont rendues à *Worms* & à *Mutterstatt*, & étendent leurs courses jusques aux environs de *Landau*. Il paroît que le fort des troupes de cette dernière Armée restera à *Heydelberg* pendant l'hiver, non-obstant des plaintes que fait à ce sujet l'Electeur Palatin.

Baviere. Six Régimens qui ont été détachés au mois d'Octobre de l'Armée des Hauts Alliés sur le *Rhin*, sous le commandement du Général Grune, ont passé par cet Electorat, pour aller en diligence par le Cercle d'*Egra* & le *Voigtland*, joindre les troupes du Sér. Prince Charles de Lorraine, dont partie a défilé vers la *Lusace*. Les troupes Autrichiennes qui occupoient *Ingoldstatt*, *Schardingén* & *Braunau* dans cet Electorat, se sont mises en marche pour se rendre à l'Armée Impériale en *Italie*, après avoir évacué ces Places où sont rentrées les troupes Bavaoises, conformément au Traité par lequel l'Electeur en a été remis en possession : Et le Bataillon de troupes Palatines que les Autrichiens firent prisonnier l'année dernière à *Lechausen*, & qui depuis ce tems-là étoit à *Ingoldstatt*, a été remis en liberté à l'évacuation de cette Place, mais sous la condition expresse de ne faire aucun service contre l'Empereur, ni contre ses Alliés. L'artillerie & les attirails de guerre qui ont été tirés des Arsenaux de ce Pays & transportés en *Autriche* durant la guerre, sont au contraire attendus incessamment de retour de *Vienne*.

Vienne. Leurs Majestés Impériales sont revenues en cette Ville le 27. Octobre au bruit des décharges de l'Artillerie. Elles ont trouvé la Bour-

géoit sous les armes, & rangée en haye sur leur passage. Les rues qu'elles ont traversé pour se rendre au Palais, étoient remplies d'une foule prodigieuse de monde, qui par ses cris de joye faisoit connoître sa satisfaction de voir rétablie dans *Vienne* la résidence du Chef de l'Empire. Leurs Majestés ont eu à *Straubingen* en *Baviere* une entrevûe avec l'Electeur, qui s'y étoit rendu de *Munich*, & elles en ont été très-satisfaites. La Sérénissime Princesse Charlotte de Lorraine, tous les Seigneurs & Dames qui avoient accompagné la Reine dans son voyage de *Francfort*, & d'autres qui s'y étoient rendus pour se trouver à la cérémonie du Couronnement de l'Empereur, sont également de retour à *Vienne*. Et toutes choses s'étant depuis disposées à l'Hôtel destiné pour les séances du Conseil Aulique de l'Empire, ce Tribunal vient d'y reprendre ses délibérations ordinaires, les Archives & les papiers qui le concernent, ayant été reçus le 5. Novembre.

Nous avons donné le mois passé, article des Pays-Bas, la liste des Seigneurs compris dans la nombreuse promotion faite par Leurs Majestés avant leur départ de *Francfort*; mais comme il y en eut quelques-uns d'oubliés, & que les noms de quelques autres s'y trouverent estropiés, on a crû devoir en donner ici une nouvelle, en commençant par les *Généraux de Cavalerie* qui ont été créés, & qui sont, le Comte de Stirum, le Général Ballayra Hongrois, le Prince de Saxe-Gotha, le Comte Charles Palfy, & le Baron de Bernes. *Généraux d'Infanterie*. Le Comte de Molck & le Baron de Geisrugg. *Feldt-Maréchaux-Lieutenans*. Messieurs de Mareshall, Tornaco & Feuerstein,

stein. *Généraux - Majors*. Messieurs de Copons du Régiment de Los - Rios, Müller, Stampach, Arberg, Copons du Régiment de Wenceslas Wallis, Lillers, Rachecourt, Pickel, Winckelman du Régiment de Saxe-Gotha, Vivray, Haller, Betlem, Forgatsch, Winckelman du Régiment d'Andlau, Kolbe, Preux, Beneda, Kalnocky, Zal, Litwitz, Heiser, Czock, Trzebitzky, Leemes, Walbrun, Mus, Wit & Rotter. *Quartier-Maître-Général*. Mr. de Kremling. *Colonels*. Douze d'Infanterie & six de Cava'erie. *Conseillers - Privés actuels de l'Empereur*. Le Prince de Hohenlobe-Bartenstein, qui a été nommé Grand Juge de la Chambre Impériale de Wetzlar; le Prince de Hohenlobe Schillingsfurst, le Baron de Kesselstadt, le Général Stirum, les Comtes de Königsfeldt, de Sinsheim, d'Ottingen-Baldern & Nicolas Palfy; le Comte de Pappenheim, Maréchal héréditaire de l'Empire; les Comtes de Königsegg-Rothensels & Charles de Harrach; le Comte de Wied, Président de la Chambre de Wetzlar; les Comtes de Trautmansdorff, de Monfort & d'Estershafi; les Comtes de Stadian & de Pucquoy; le Baron d'Erthal; les Comtes de Seydewitz & de Hamilton; le Baron Beck & le Comte Raab. *Conseillers Décretifés du Conseil Privé de Sa Maj. Impériale*. Le Comte Charles - Auguste de Hohenlohe & Kirchberg, le Baron de Sickingen, le Comte de Löwenwolde, le Baron de Spangenberg, le Comte Armand de Czernin & le Comte de Klenau. Leurs Majestés Impériales en déclarant cette promotion, ont nommé le Prince de Dietrichstein Grand-Maréchal de la Cour, & le Comte Ferdinand de Harrach Maréchal de l'Archiduché d'Autriche. L'Empereur a aussi créé vingt-trois Chambellans de la Clef d'or, dont
voici

Voici la liste. Le Prince d'Ahrenberg, le Prince Charles de Lobkowitz, le Prince François de Lichtenstein, le Comte Joseph de Hohenzollern, les Comtes de Königsfegg-Rothenfels & de Königsfegg-Aulendorff; les Comtes Frederic-Charles de Pappenheim & Henri de Reussen; les Comtes de Solms, de Linange, de Löwenstein & d'Ottingen-Baldern; les Comtes Eugene-Ervin de Schonborn & Philippe-Charles d'Ottingen-Wallerstein, le Général Baron de Schmertzingen, le Comte de Wartensleben, le Baron de Reichlin de Meldegg; le Comte de Rechteren, le Baron Frederic-Guillaume de Kettler, le Marquis d'Itres, le Baron Erneste-Auguste de Klenck, le Marquis de Prié & le Baron de Ripperda.

S. M. I. a de plus nommé pour son Ministre auprès du Cercle de la Basse-Saxe, le Comte de Raab, qui étoit second Commissaire du feu Empereur à la Diète générale de l'Empire; le Général Bretlach pour aller résider à la Cour de Russie en qualité d'Ambassadeur extraordinaire de L. M. Imp. à la place du Comte de Rosenberg, qui va en la même qualité à *La Haye*. Le Comte de Cobentzel est nommé Envoyé d'Autriche à la Diète de l'Empire; le Comte de Sternberg, Envoyé à la même Diète, & le Comte de Rosenberg le cadet, pour résider à la Cour de *Bonn*. Le Comte Paul de Rio de Sylva est nommé Grand Chancelier de Milan.

La Cour ayant pris en considération, même avant son retour de *Francfort*, la proposition de celle de France touchant la tenuë d'un Congrès, rapportée dans un Mémoire que nous avons donné de l'Abbé de la Ville aux Etats Généraux des Provinces-Unies, l'Impératrice-Reine a fait faire sur cette proposition la déclaration suivante

vante, par ses Ministres réfidens à La Haye & à Londres.

V.
Déclaration
sur la pro
position d'un
Congrès.

» SA Majesté la Reine d'Hongrie & de Bohême,
» &c. souhaite toujours avec la même fin-
» cérité qu'elle a fait paroître jusqu'à présent,
» que l'on puisse parvenir à une bonne & solide
» paix, capable d'assurer constamment le repos
» public pour l'avenir.

» Dans cette disposition, Elle se prêtera
» avec empressement à tout ce qui pourra con-
» duire à un but si salutaire: Mais elle est en
» même-tems³ persuadée qu'on ne sauroit y
» travailler avec fruit, si l'on prétend établir
» pour base de la négociation des Traités
» dont l'objet ne peut tendre qu'à augmenter
» les troubles qui désolent l'Europe.

» Pour procurer une paix qui puisse être per-
» manente il faut que les Traités & les enga-
» gemens, qui subsistoient avant le commence-
» ment de cette guerre, servent de fondement
» à l'ouvrage de la pacification. Il faut que les
» loix de la justice & celles de l'équité y soient
» religieusement observées, & qu'elles soient
» la règle de la conduite que l'on s'y prescrira.

» L'expérience des tems a fait connoître que
» l'ouverture d'un Congrès n'est pas toujours un
» moyen assuré de parvenir à la paix, sur-tout
» lorsqu'on n'est pas convenu d'avance de cer-
» tains points prélablés sur lesquels on puisse
» fonder la négociation, & s'en promettre un
» succès avantageux. Sans cette précaution, la
» proposition vague d'assembler un Congrès
» peut être considérée comme tendant à séparer
» Sa Majesté d'avec ses alliés, & à dissoudre
» l'heureuse union qui la lie avec eux: Union
» que

qui a été jusqu'à présent, & sera toujours
aussi long tems qu'elle subsistera, le boule-
vard de la sûreté publique & le soutien de
l'équilibre de l'Europe.

Avant de pouvoir se déclater d'une ma-
niere plus explicite, sur la proposition faite
de la part de la France, il est absolument
nécessaire, qu'au lieu de l'ouverture générale
à laquelle cette Puissance se borne, elle fasse
des propositions plus claires & plus spécifiées,
& que le Roi Très-Chrétien fasse connoître
positivement sur quel pied & sur quels fonde-
mens il désire de traiter des moyens de réta-
blir la paix.

Dès que la France aura satisfait à cette juste
demande, Sa Majesté ne différera point à
s'expliquer de son côté, d'une maniere plus
précise. Si les offres qu'on lui fait sont raison-
nables & acceptables, ses alliés, de même
que ses ennemis, auront occasion de se con-
vaincre de nouveau de la fidélité qu'Elle ap-
porte à l'observation des Traités dans les-
quels Elle s'engage. Et elle donnera à cette
occasion, les preuves les plus manifestes du
désir sincère dont Elle est remplie de voir la
tranquillité de l'Europe rétablie sur un pied du-
rable.

Peu après le retour de Leurs Majestés Imp. à
Vienne, on fit partir un Courier pour Constanti-
nople avec une Lettre que l'Empereur a écrite au
Grand Seigneur, pour lui notifier « Qu'il a plu
au Tout-Puissant de disposer les Electeurs &
Etats du St. Empire Romain, à l'élire Empe-
reur: Que le but principal que Sa Maj. Imp.
se propose dans l'exercice de cette dignité,
est de procurer la tranquillité de l'Allemagne,

VI.

*Notifiation
faite à la
Porte, de
l'élection de
l'Empereur.*

» & de vivre en paix avec toutes les Puissances
 » qui seront inclinées à cultiver son amitié &
 » celle de l'Empire : Qu'Elle désire très-ardem-
 » ment d'entretenir particulièrement avec la Su-
 » blime Porte, la correspondance mutuelle & le
 » bon voisinage établis sur les Traités qui ont
 » été conclus avec les Empereurs ses Prédeces-
 » seurs : Que l'observation exacte de ces Trai-
 » tés sera un des points auxquels elle apportera le
 » plus d'attention pendant le cours de son ré-
 » gne : Et que comme Elle s'attend à la même
 » chose de la part de Sa Hauteſſe, & doit se
 » promettre d'une telle disposition, qu'elle ser-
 » vira à affermir de plus en plus la paix & la
 » bonne intelligence entre les deux Empires &c.

Le Grand Seigneur moderne étant fort paci-
 fique, & ayant d'ailleurs sur les bras la guerre
 onéreuse que lui fait Thamas-Kouly-Kan, la
 Cour demeure tranquille du côté de la Turquie ;
 & persuadée que toutes choses iront de ce
 côté-là selon l'esprit de la Lettre qu'on vient de
 rapporter, les frontieres n'en seront pas plus gar-
 nies de troupes qu'elles l'ont été depuis que la
 présente guerre l'a mise dans la nécessité de les
 en tirer, & l'on continuera de prendre & d'entol-
 ler des divers Comtés de la Hongrie, de la Tran-
 sylvanie, de la Croatie, du Bannat de Temeswar,
 des bords de la Theis & autres endroits, des
 Corps de cette milice, dont on a retiré &
 dont on retire encore de si bons services. Ils
 remplaceront non-seulement celles de ces
 troupes, à qui le terme échu de leur engagement
 permet le retour dans leur Pays, mais augmen-
 teront la campagne prochaine, le nombre qui
 en a été jusqu'à présent dans les diverses Armées
 de

de l'Impératrice Reine. On parle de mettre ces levées en milice réglée.

Le soulèvement d'Ecosse, événement peu favorable aux affaires de la Cour de *Londres*, fait appréhender que les secours qu'on a retirés jusqu'à présent de la Couronne Britannique en argent & en troupes, ne soient retranchés, ou du moins suspendus pendant tout le tems qu'il durera. Mr. Robinson, Envoyé Extraordinaire du Roi d'Angleterre, l'a fait sentir aux Ministres de l'Impératrice après l'arrivée d'un Courier avec des dépêches qu'il leur a communiquées, en leur déclarant « que quoique Sa Majesté Britannique »
» eut toujours très-fortement à cœur les inté- »
» rêts de la Maison d'Autriche, cependant la »
» situation où se trouvent les affaires en »
» Ecosse, & la nécessité de s'appliquer d'abord »
» à y éteindre la rébellion, l'avoient obligé, à »
» l'ouverture de la séance de son Parlement, à »
» n'exposer aux deux Chambres, que le l'état »
» des affaires nationales, & à remettre l'exa- »
» men de celles de l'Europe, à un autre tems : »
» Que c'étoit par la même raison qu'elle s'étoit »
» bornée à ne demander au Parlement que les »
» Subsidés nécessaires pour rétablir la tranquil- »
» lité dans la partie du Royaume qui est agi- »
» tée par les troubles; mais qu'au surplus Sa »
» Majesté Britannique continueroit de prendre »
» toutes les mesures possibles pour soutenir »
» efficacement les intérêts de Sa Maj. Imp. »
» & ceux de l'Empire: Et que dès que les me- »
» sures prises pour étouffer la rébellion d'E- »
» cosse, auroient répondu au but que l'on se »
» proposoit, le Roi de la Grande-Bretagne ne »
» manqueroit pas de demander au Parlement les

» Subsidés ordinaires pour le soutien de l'Impé-
 » ratrice & de ses Alliés. »

Mr. Robinson a donné à entendre que le Mi-
 nistre du Roi son Maître à la Cour de *Turin*, a
 eu ordre d'y faire une semblable déclaration : Et
 le Comte d'Ormea, fils du feu Marquis de ce
 nom, qui étoit premier Ministre du Roi de Sar-
 daigne, étant arrivé le 31. Octobre à *Vienne*, a
 reçu avis qu'elle a été faite. Mais le sujet de la
 venue de ce Seigneur, & de ses conférences qui
 sont très-fréquentes avec les Ministres de la Cour,
 paroît être l'état présent des affaires d'Italie, sur
 lesquelles il doit avoir représenté de la part de
 Sa Majesté Sardaignoise la nécessité de faire tous
 les efforts possibles pour y envoyer un prompt
 secours.

Le 2. Novembre le Comte de Loos, Ministre
 du Roi de Pologne Electeur de Saxe, arriva aussi
 à *Vienne*, venant de *Francfort*, & chargé de tra-
 vailler conjointement avec les Ministres de la
 Cour, aux grandes affaires qui sont présentement
 sur le tapis. Celles avec le Roi de Prusse ont
 d'abord été agitées, & par l'allée & la venue
 de divers Exprès de *Vienne* à *Londres* & de *Londres*
 à *Vienne*, qui avoient précédées l'arrivée du
 Comte de Loos, il paroïssoit qu'après avoir dé-
 libéré, comme on l'avoit déjà fait alors, sur cer-
 taines propositions tendant à menager un accom-
 modement avec ce Prince, on en viendroit enfin
 à l'effet. Mais loin que ces apparences se soient
 confirmées depuis, elles marquent présentement
 que l'Impératrice-Reine est dans la résolution
 de laisser au sort des armes la décision de ses
 différends avec Sa Majesté Prussienne. On se
 porte, par conséquent, à faire continuer les opé-
 rations guerrières à l'Armée Impériale Autri-
 chienne

Bohémienne qui est aux ordres du Sérénissime Prince Charles de Lorraine, comme nous le remarquons. Mais le Comte d'Estershausen, sous les ordres duquel ont été les troupes Hongroises qui ont fait la campagne dans la *Haute-Silésie*, en étant arrivé le 4. est venu représenter au Conseil de guerre, que le Corps qu'il commandoit s'étant trouvé réduit à cinq mille hommes, il avoit pris le parti de se retirer dans la *Moravie*, en attendant qu'il eut reçu un renfort assez considérable pour pouvoir rentrer dans la *Haute-Silésie*.

L'ouverture de la Diète des Etats de la Basse-Autriche s'est faite le 6. à *Viennè*. La Diète des Etats de *Bohème* a été indiquée au 22. & celle des Etats de *Moravie* au 23. L'Impératrice Reine, doit, selon une résolution qu'elle a prise, y avoir demandé quelques mille hommes de recrues, partie en nature, & partie en argent. Le nombre de ces recrues avec celui que les autres Pays héréditaires, auroient à fournir, est, comme on le prétend, de trente mille hommes, & dont la levée se feroit avec d'autant plus de promptitude & de facilité, qu'elle peut se faire aussi dans l'Empire.

Bohème. Silésie. L'Armée Prussienne, qui après le combat du 30. Septembre s'étoit campée dans le voisinage du champ de Bataille, abandonna le 8. Octobre la *Bohème*, à *Trautenau* près, & rentra en *Silésie* par les gorges de *Schmiedberg*, mais non sans quelque perte que lui firent le Général Nadasti avec son Corps de troupes irrégulières, & Mrs. de St. André, de Trenck & Franchini, qui l'ont harcelé dans sa retraite & entamé de tems en tems son arriere-garde dont ils ont remporté, ensuite de diverses escarmouches, 160. prisonniers. Le Corps que les Prussiens

avoient laissé à *Trautenau*, marcha aussi le 16. en *Silefie*, & le 20. il y entra dans ses quartiers de cantonnement avec le reste de l'Armée, les gorges & les Places par lesquelles on pourroit y entrer pour l'inquiéter, ayant été par-tout garnies de monde & d'artillerie, outre des coupures considérables dans les montagnes limitrophes de la *Boheme*; ce qui n'a pas empêché, & n'empêche pas encore les courses des Hongrois, qui donnent souvent l'alerte aux divers postes, & l'alarme jusques dans les Villes. *Wartenberg* a été dans le cas. Ils sont parvenus un grand matin à y entrer, & en remporter une grosse somme d'argent, après quelques coups de fusils tirés sur eux par les habitans, lorsque ceux-ci furent revenus de leur première épouvante. On trouve dans les journaux des Armées des récits de rencontres, où il y a eu également des chocs à soutenir & des prisonniers faits, soit en *Silefie* soit en *Moravie*, mais que nous passerons pour n'être à l'ordinaire d'aucune décision. Et cette petite guerre continuant pendant l'hiver, quelques dispositions & mesures qui soient prises de part & d'autre, afin d'être à l'abri de ses coups, tiendra sans cesse les troupes en haleine, & les Sujets de part & d'autre en appréhension: Car si d'un côté les troupes irrégulières Hongroises font leurs excursions, les Prussiens n'en font pas de moindres, elles sont même marquées davantage au coin de la cruauté; on le voit dans plusieurs relations & pièces authentiques qui sont imprimées, & en dernier lieu l'on voit qu'étant entrés sur la fin d'Octobre dans la *Moravie*, ils ont exigé 1500. florins de contribution de la petite Ville de *Fulnick*; qu'ils ont pillé *Hoff* à quatre lieues d'*Olmütz*, commis d'autres desordres, & qu'ils continuent d'exiger

D'exiger des contributions exorbitantes, & sous les plus grandes menaces, dans tous les endroits où ils trouvent le moyen de s'avancer.

L'Armée Prussienne est à présent dans ses quartiers d'hiver. Le Roi l'a quittée, & se retrouve à *Berlin* depuis le 31. Octobre avec les Princes & les principaux Généraux qui ont fait la campagne sous lui. Mais si Sa Majesté Prussienne a fini cette campagne, la même chose ne paroît pas du côté de l'Armée Impériale Autrichienne. Le Sérénissime Prince Charles qui la commande, l'a tenu rassemblée vers *Königin-Gratz* en *Bohème* depuis ce que nous en avons marqué le mois dernier; puis étant marché à *Herdina*, elle a campée à *Geltshin* jusqu'au retour d'un Courier que S. A. S. avoit dépêché à *Vienne*, après un grand Conseil de guerre, pour recevoir les ordres positifs sur les dispositions à faire pendant l'hiver. Le Général de *Hohenembs* est resté à *Jaromirs* avec huit Bataillons, quatre Régimens de Cavalerie & 500. Hussars, pour couvrir la frontière de ce côté-là : & quelques mille hommes ont été détachés pour la *Moravie*, afin d'y renforcer le Corps du Prince *Esterhazy*. Un grand magasin qui étoit à *Leitmaritz*, fut en même-tems transporté à *Friedland*; & après plusieurs autres dispositions, le gros de l'Armée quitta le 31. Octobre les environs de *Geltshin*, & se rendit le 2. Novembre près de *Turnau*. Mais le Prince de *Lobkowitz* s'est avancé jusqu'à *Reichberg* avec dix-huit Bataillons & six Régimens de Cavalerie, pendant que le Général *Nadasti*, & les Colonels *Trenck*, *saint André* & le Partisan *Franchini* se sont établis dans les gorges de *Friedland*, & que le Général *Grune* venu du

Rhin avec les six Régimens qu'il a à ses ordres, est entré en Saxe.

On s'attend d'apprendre que le Prince Charles y fera arrivé aussi, & que ses troupes auront tenté de pénétrer par plusieurs endroits en *Silefie*. Ainsi on pourroit bien recevoir en même-tems des nouvelles intéressantes des frontieres de cette Province, quoique dans une saison qui paroîtroit devoir donner du repos au soldat; car le Prince Leopold d'Anhalt-Dessau, qui commande pour le Roi de Prusse en *Silefie*, y a rassemblé, sur les mouvemens du Prince Charles, un Corps de troupes considérable, pour se porter par-tout en opposition.

Saxe. Comme les opérations des Armées qui ont tenu la frontiere de la *Silefie* pouront se continuer pendant l'hiver, on s'attendoit que celle des troupes de cet Electorat qui a été assemblée près de *Leypsich*, ne se sépareroit pas de si tôt. Cependant elle l'a fait à l'exemple de l'Armée que le Roi de Prusse avoit fait camper à *Diefkau* sur la frontiere, & qui s'est retirée dans l'Etat de *Magdebourg*, où elle a pris des quartiers d'hiver. Ainsi on n'a pas lieu de croire, que le Roi de Prusse cherchera d'en venir à l'exécution de ses menaces contre la *Saxe*; qu'au contraire les choses en resteront au moins dans l'état où elles sont: Car la Russie s'étant déclarée pour cette Cour, comme nous allons le remarquer, on a appris que le Roi de Prusse avoit fait savoir par son Ministre à *Petersbourg*, « que par un
» effet de sa haute considération pour S. M. I.
» de toutes les Russies, il vouloit bien suspen-
» dre son ressentiment contre la Cour de *Dresde*,
» dans la ferme attente que cette Souveraine,
» conformément aux assurances qu'elle avoit
» données,

données, en offrant sa médiation aux deux Cours, procureroit à celle de *Berlin*, comme partie lésée, la satisfaction qui lui étoit dûë.

Peut être que Sa Maj. Prussienne n'auroit point pris ce tempérament, si, sur la réquisition qui a été faite à *Petersbourg* de la part du Roi de Pologne, pour l'exécution du Traité définitif qui subsiste entre les deux Cours, l'Impératrice n'avoit déjà donné les ordres nécessaires pour la marche des douze mille hommes stipulés par ce Traité, & qui, ainsi qu'on l'apprend, sont déjà arrivés en *Courlande*, prêts à se porter plus avant, à la demande de la *Saxe*. Le Comte de *Woronzoff*, Vice-Chancelier de l'Empire de *Russie*, qui est arrivé à *Dresde*, en a donné part au Roi dans une audience, & Sa Majesté en avoit déjà reçu la nouvelle par un Exprès dépêché par son Ministre à *Petersbourg*, avec cette ajoute, que si le secours que l'Impératrice accordoit, ne suffisoit pas pour les fins que l'on se proposoit, elle seroit toujours disposée à en donner un plus considérable, soit qu'on en eut besoin pour la défense de la République de *Pologne*, ou pour celle de l'Electorat de *Saxe*. On fait un traitement très-distingué à Mr. de *Woronzoff*.

Mais comme, malgré le secours que le Roi a obtenu de la Cour de *Russie*, Sa Majesté est toujours disposée à se prêter à des moyens de conciliation, dès que l'on pourra trouver quelque expédient propre à terminer ses différends avec la Cour de *Berlin*, le Comte de *Bruhl* s'est expliqué le 7. Novembre sur ce sujet, dans une conférence qu'il eut avec le Comte de *Woronzoff*.

La réponse de la Cour de *Dresde* au Manifeste du Roi de Prusse, a été, dit-on, envoyée aux Ministres de cette Cour chez les Puissances étrangères;

geres ; mais il ne nous en est tombé aucun Exemple
plaité jusqu'ici entre les mains ; à moins qu'on
ne prenne pour cet écrit une pièce en réfuta-
tion, imprimée à *Leipsich*, mais qui n'étant nul-
lement de la Cour, nous ne devons pas en faire
usage, quoique nous soyons toujours prêts de
raporter ce qui sera authentique en ce genre.

Prusse. Berlin. Le Comte de Woronzoff que
nous avons dit être à *Dresde*, étoit venu
auparavant en cette Cour, Envoyé par l'Impé-
ratrice de *Russie*, & ce n'a été qu'après quelque
séjour & plusieurs conférences avec les Mini-
stres du Roi, qu'il a passé à celle de *Saxe*, Sa Maj.
qui lui a fait un très-gracieux accueil, en a reçu
une Lettre de l'Impératrice de *Russie*, par la-
quelle cette Souveraine lui a fait savoir « Que
» l'inclination qu'elle a toujours eue, & qu'elle
» continué d'avoir de vivre avec le Roi dans la
» plus parfaite intelligence, doit lui être con-
» nuë par les fréquentes preuves qu'elle en a
» données depuis qu'elle est sur le Trône : Que
» son intention est de perséverer dans les senti-
» mens où elle est à cet égard, & de faire con-
» noître dans toutes les occasions, combien
» elle a fortement à cœur de cultiver l'amitié
» de Sa Majesté Prussienne : Que conformément
» à cette disposition, elle n'a pas voulu man-
» quer de l'avertir, qu'elle avoit été requise
» de la part du Roi de Pologne Electeur de
» *Saxe*, de lui fournir les secours stipulés par
» les Traités qui subsistent entre ce Prince & la
» Couronne Impériale de *Russie* : Que comme
» S. M. Polonoise lui avoit fait connoître,
» qu'elle se trouvoit dans le cas de la réclama-
» tion du secours, à l'occasion des hostilités
» dont ses Etats étoient menacés de la part des
» troupes

troupes Prussiennes, elle avoit jugé de son côté ,
ne pouvoir se dispenser d'accorder ce secours, &
de donner en conséquence les ordres nécessaires
pour le faire marcher : Mais qu'en se déterminant à remplir selon la foi des Traités, des engagements aussi solennels que ceux qui l'obligeoient de seconrir Sa Maj. Polonoise, elle étoit toujours dans la disposition d'employer, autant qu'il seroit possible, la voye des bons offices ; & qu'ainsi S. M. Prussienne devoit être persuadée qu'elle continueroit de faire tout ce qui dépendroit d'elle, pour amener les choses à une heureuse réconciliation entre deux Maisons aussi considérables dans l'Empire Romain, que le sont celles de *Brandebourg* & de *Saxe* .

Ce qui seroit croire que les troupes Russiennes qu'on destine pour la *Saxe*, ne s'avanceront pas plus loin que les frontieres de *Courlande*, du moins de cet hiver.

ARTICLE V.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable au N O R D, depuis le mois dernier.

Russie. Il est certain que les douze mille hommes de troupes de cet Empire, dont nous venons de faire mention, sont marchés en *Courlande*, & y sont arrivés ; que leur destination est pour la *Saxe*, & qu'elles s'avanceront au premier ordre de la Cour, vers cet Electorat. Mais il est certain aussi que ce Corps n'ayant pas encore d'artillerie & devant attendre qu'on la lui envoie, sa marche ultérieure ne sera point de cette saison ; d'autant plus qu'on se promet à *Petersbourg*
beau-

beaucoup de succès, dans l'affaire critique des deux Cours de *Saxe* & de *Berlin*, des soins que le Comte *Woronzoff* a eu ordre de se donner dans l'une & dans l'autre, pour trouver un moyen propre à accommoder leurs différends. Ainsi c'est la voye des représentations qui paroît devoir être tentée encore quelque tems.

Le Comte de *Rosenberg*, Ambassadeur de l'Impératrice-Reine de Hongrie & de Bohême, ayant notifié dans les formes à l'Impératrice l'élection du Grand Duc de *Toscane* à la dignité de Chef de l'Empire Romain; cette Souveraine lui en a marqué sa satisfaction, en ajoutant « qu'il falloit espérer que ce choix, en procurant le bonheur de l'Empire, contribueroit aussi à rétablir la paix & la concorde en Europe. » Lorsque Mr. de *Rosenberg* annonça au Prince Successeur la même élection, il se servit, entre autres, de termes qu'on a beaucoup remarqués, & que voici.

« Qu'il me soit permis, Monseigneur, de faire ici un parallèle que les circonstances présentes semble autoriser. La sérénissime Maison de *Lorraine* a été exposée plus d'une fois à des revers dont l'Histoire ne fournit de comparaison qu'avec ceux qui sont arrivés à la sérénissime Maison de *Holstein-Gottorp*. Tout d'un coup la Providence, dont les voyes sont incompréhensibles, se déploie visiblement en faveur de ces deux Maisons, en les destinant & les appellant, presque à la fois l'une & l'autre, à remplir les deux premiers Trônes de l'Univers. Une aussi heureuse conformité dans leur destination, est, sans doute, un présage de celle que l'on doit s'attendre à voir régner dans leurs sentimens & dans leur affection mutuelle. »

des Princes, &c. Decembre 1745. 467

Le Comte de Rosenberg a reçu ses Lettres de rapel, ensuite ses audiences de congé, & il est parti, laissant à Mr. de Hohenholtz, Résident de la Cour de *Vienne*, les instructions nécessaires pour continuer les négociations qu'il a entamées, jusqu'à l'arrivée du Général Bretlach qui vient lui succéder. La Princesse régnante d'Anhalt-Zerbst est aussi partie le 8. Octobre pour retourner en Allemagne, après avoir eu la satisfaction de voir marier la Princesse sa fille avec un Prince qui doit un jour partager avec elle la première Couronne de tout le Nord. L'Impératrice lui a fait de magnifiques présens avant son départ, consistant en plusieurs coffres remplis de toutes sortes des plus belles étoffes de *Perse* & de la *Chine*, outre cinquante mille roubles; & pour le Prince son Epoux une garniture de boutons de brillans, une épée d'or toute couverte de diamans, & une tabatiere de même métal également garnie de diamans, & qui seule est estimée vingt mille roubles. Les personnes de la suite de cette Princesse ont aussi reçu de très-riches & magnifiques présens. Le Prince successeur & la Princesse son Epouse ont accompagné la Princesse d'Anhalt jusqu'à *Cramazelo*.

Monsieur de Dieu, Ambassadeur d'Hollande, n'est pas encore parti pour retourner à *La Haye*, quoiqu'on assure que le nouveau Traité de commerce qu'il a négocié, soit conclu. Pour Mr. d'Aillon, il a reçu un Courier avec ordre de faire part à la Cour des raisons qui déterminent le Roi Très-Chrétien son Maître, à ne point reconnoître pour valide l'élection Impériale faite en la personne du Grand Duc du *Toscane*; il les a communiquées au Ministère.

Suede.

Suede. Ce qu'il y a de plus intéressant à donner de cette Cour, c'est le mariage du Roi, qui a épousé une Baronne de Horn ; ce mariage a été, comme on le prétend, le sujet du voyage du Roi en *Scanie*, où il a été conclu, à l'intervention de divers Grands du Royaume, & du Prince Guillaume de Hesse, qui étoit aussi venu faire un voyage en *Scanie* ; ce qui sera, peut-être, une époque assez remarquable pour l'affaire de la succession au Trône de ce Royaume, quoiqu'elle soit réglée.

Tant en cette Cour, qu'en celle de *Danemarck*, les Ministres du Roi de la Grande-Bretagne ont requis l'envoi d'un Corps de troupes en *Ecosse*, à l'occasion des mouvemens qui s'y sont manifestés en faveur du fils aîné du Chevalier de Saint George ; mais quoiqu'on leur eût répondu qu'on étoit sensible à de pareilles circonstances pour Sa Majesté Britannique, & qu'on se fût autant qu'expliqué sur le prochain envoi d'un nombre de troupes qui seroit de six mille Suedois & d'autant de troupes de *Danemarck* ; on ne voit point encore d'ordres expédiés pour l'embarquement de ce monde. Il n'y en a jusqu'ici d'autres, quant aux troupes Danoises qu'on sollicite le plus, que de les rendre incessamment complètes. Ces deux Cours ont informé par des Exprès celle de *France*, de la demande qui leur a été faite.

A R T I C L E VI.

Qui contient les Naissances, Mariages & les Morts des Personnes Illustres, depuis le mois dernier.

LE 10. du mois d'Octobre la Margrave de Brandebourg - Schwed , sœur du Roi de Prusse, est accouchée heureusement d'une Princesse.

Mariages. On a celui du Prince Frédéric de Deux-Ponts à annoncer , avec la Princesse Françoisse-Dorothée de Sultzbach , sœur de l'Électrice Palatine , & de la Princesse Epouse du Prince Clément de Baviere ; ce Mariage ayant été déclaré , & devant se consommer le 6. Janvier prochain.

Le Comte de Bruce , Ecoissois , Lieutenant Général des Armées de l'Impératrice de Russie , & Gouverneur de *Petersbourg* , épouse la Princesse Dolghorucki , fille du feu Prince de ce nom , qui étoit Gouverneur & premier Ministre du feu Empereur Pierre II. C'est la même qui après avoir été fiancée à ce jeune Prince , fut exilée en *Siberie* par la feüe Impératrice de Russie , Anne ; d'où l'Impératrice régnante l'a fait revenir il y a trois ans , en lui donnant de quoi paroître dans le monde convenablement à sa naissance & à son rang.

Morts. Le 14. Octobre mourut à *Potsdam* le Baron d'Einsiedel , Lieutenant-Général d'Infanterie , au service du Roi de Prusse , Chevalier de l'Ordre de l'Aigle noir , Chef d'un Bataillon de Grenadiers , & ci-devant Commandant pour Sa Maj. Prussienne dans la Ville de *Prague*.

Le Prince Héritaire de Hesse-Hombourg est mort

mort le 23. du même mois à *Berlin*, où il étoit arrivé, il y avoit quelques jours, avec la Princesse son Epouse.

Le 27. la mort enleva à *Lille* Messire Anne-Auguste de Montmorency, Prince de Robecq, Comte d'Estaire, Grand d'Espagne de la première classe, Chevalier de l'Ordre de la Toison d'or, Lieutenant-Général des Armées du Roi Très-Chrétien, & qui a été ci-devant Grand Maître & Grand Ecuyer de la Reine d'Espagne, seconde Douairière. Ce Seigneur est fort regretté de tous ceux qui le connoissent.

L'Académie Royale des Sciences de *Berlin*, propose pour sujet du prix qu'elle distribuera au mois de Mai de l'année prochaine 1746. de déterminer l'ordre & la loi que le vent devoit suivre, si la Terre étoit environnée de tous les côtés par l'Océan; tellement que l'on pût prédire, en tout tems, la direction & la vitesse du vent pour chaque endroit. Ce prix est de cinquante ducats que l'on donnera à celui qui, au jugement de l'Académie, aura le mieux réussi sur cette matière. Les Savans de tous Pays sont invités à y concourir. Les Membres de l'Académie, résidens à *Berlin*, sont exclus d'y prétendre.

Le *Tambour* est le mot de l'Enigme du mois
mois dernier.

ENIGME.

Dans l'élevation que mon être me donne,
Je suis dans l'air, jamais je ne rampe ici-bas;
Et sans avoir d'esprit, ce qu'on ne croiroit pas,
J'ai pourtant mes degrés & mon rang en Sorbonne.

Mon

Mon naturel est dur, j'éclate quand j'ordonne,
Je vas, & je reviens aussi-tôt sur mes pas;
Sans me laisser jamais, je rends les autres las:
Qu'on me laisse en repos, je n'écourdis personne.

Toujours la bouche ouverte avec ma voix de fer
Sur de joyeux sujets on m'entend triompher;
Suis-je triste? j'inspire une douleur profonde.

Quoique je parle assez, je ne dis oïi, ni non;
Mon éclat est puissant pour attirer le monde:
Je porte à ma ceinture & mon âge & mon nom,

F. I N.

Errata pour le Journal du mois dernier.

Page 336. ligne 28. mais il, lisez mais elle
Page 364. ligne 36. Finissez le sens au mot
d'emparés, & recommencez-le ensuite par Sur le
premier article, voici &c.

On n'a pû mettre ce mois plusieurs
Avis dans ce Journal, pour être venus
trop tard, ce sera pour les suivans.

T A B L E

DES ARTICLES

Du mois Decembre 1745.

ARTICLE I. <i>Angleterre, Hollande & aux Pays-Bas.</i>	391
ARTICLE II. <i>France.</i>	414
ARTICLE III. <i>Italie.</i>	424
ARTICLE IV. <i>Allemagne.</i>	436
ARTICLE V. <i>Nord</i>	461
ARTICLE VI. <i>Naissance, Mariages & Morts.</i>	465